



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



Les Cascades du Parc de Saint-Cloud, partie haute (détail)

(Cliché Club-Photo M.J.C. Saint-Cloud)

PIERRE CHEMISIER-TAILLEUR

Rayon de très beaux Vêtements prêts à porter

90, boulevard de la République

605-53-15

R. BOURDOISEAU

FOURREUR

1, Place de l'Église

MOL. 53-85

optique médicale



montures
et verres correcteurs
de toutes marques

J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

GIRAUDET

TAILLEUR — COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : 825 59-66

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale
et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

“TAPIS ET
MOQUETTES DE FRANCE”

ET “CENTRE FRANÇAIS DES TAPIS D'ORIENT”

MOQUETTES ● d'Appartements, magasins et bureaux.
COUVRE-SOL ● Revêtements plastiques ou textiles (dérnyl, etc).
TAPIS ● Tous les styles et Orients authentiques.

La Direction générale (Messieurs DERMAGNE, clodoaldiens),
vous annoncent, sur les prix du circuit direct,
UN ESCOMPTE SPÉCIAL “ SAINT-CLOUD ”...

9 bis, Bd. MONTPARNASSE (Suf. 68-00) - 6, Bd VOLTAIRE (Vol. 26-25)

11, PLACE MALESHERBES (Mal. 21-67)

PEINTURE - DÉCORATION

Raymond LAMPENS

24, rue Gounod

605-98-11

92 SAINT-CLOUD

REPRODUCTION RAPIDE DES CLÉS

Serrurerie A. CHARTIER

CLOTURES — TOUTES FERMETURES

2, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD

605-87-19

agence beausoleil

PIERRE LACLEF

TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES
CONSTRUCTION

160, boul. de la République
SAINT-CLOUD
Tél. : 408 76-65

PHARMACIE DU VAL-D'OR

J. Sanguinetti, Pharmacien - 51 bis, rue du Val-d'Or - 605-99-83

Homéopathie - Allopathie - Analyses
Dermo-biologie - Helena Rubinsten

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE

Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la RÉPARATION
de votre appartement.

AYEZ UN LIVRET de CAISSE d'ÉPARGNE :

Livret ordinaire : maximum des dépôts 15.000 Fr. Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire « B » : maximum des dépôts 15.000 Fr. Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement : maximum 40.000 Fr. Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPÉRATIONS A VUE ET SANS FRAIS
SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans — Tél. : 825.64.65



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ

PIANOS R. Dieffen

Vente - Achat - Accord - Réparations - Location

18, rue Preschez - SAINT-CLOUD - MOL. 94-31

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

SURESNES

- CITÉS

SAINT-CLOUD

16, avenue Jean-Jaurès

506-50-77

2, av. du Maréchal-Foch

605-92-27

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

(PRÊTS PERSONNELS IMMOBILIERS)

Location de coffres-forts)

MIROITERIE - VITRERIE

Tous Travaux pour appartements

DEWERPE

— Fondée en 1889 —

7, rue Mollien, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 605-19-06

Escompte Spécial sur référence de cette annonce

CHAUFFAGE (Charbon - Gaz - Mazout)

PLOMBERIE - SANITAIRE

D. CLEPOINT

3 à 5 ans de Crédit

7, rue Preschez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-08-71

L. HUGUAL

DÉCORATEUR

Sélection de tissus - Papiers peints
Meubles - Sièges - Lampes - Bibelots

30, rue Royale
SAINT-CLOUD

VILLA HENRI IV

Hôtel de Tourisme

RESTAURANT

MENUS - CARTE - RÉCEPTION

43, bvd de la République, St-CLOUD

605 - 40 - 50

AUTO-ÉCOLE BEAUSOLEIL

A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections
Cours de perfectionnement

160, bd de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE

Tél. : 408-61-01 (l'après-midi)

IMPRIMERIE BIARD

TOUS TRAVAUX PARTICULIERS
COMMERCIAUX ET PUBLICITAIRES

52, RUE DE BUZENVAL - 825.16.90

Madame L. ABDOUCHELI

Ex-Docteur dentiste
de la Faculté de médecine de Tiflis
Diplômée pour les soins esthétiques du visage et du corps
par l'Ecole du docteur Pentoureau
et l'Académie de soins esthétiques de Paris
102, bd de la République, SAINT-CLOUD - MOL. 44-28
SUR RENDEZ-VOUS

ENTREPRISE DE PEINTURE DECORATION - VITRERIE

Sté André VOISINE & Cie

19, rue du Calvaire, SAINT-CLOUD - 605-69-58
2 bis, rue de l'Oasis, PUTEAUX - 506-48-91
REVÊTEMENTS PLASTIQUES (Murs et Sol)

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

DESSIN, PEINTURE, MODELAGE, CÉRAMIQUE

Mme ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République, ST-CLOUD 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS

"Guitare"

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, Bd de la République - St-CLOUD - Pour rendez-vous MOL. 66-99

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à GARCHES - Tél. : 970-02-52

PEINTURE — RAVALEMENTS VITRERIE — DÉCORATION

Revêtements Façades et Pignons
par procédés étanches

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD
Tél. : 825-58-89

Pâtisserie - Confiserie

Salon de Thé - Glaces

Cuisine - Lunchs - Repas complets

Livraisons à domicile

Maison DANIEL, **VIGNAL** (Successesseur)

42, rue Gounod, SAINT-CLOUD - Tél. : 605-54-09

LIBRAIRIE - PAPETERIE

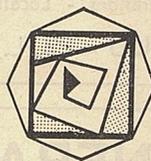
DÉPÔT CENTRAL DE JOURNAUX ET PUBLICATIONS

J. PLEURDEAU

16, rue Royale, St-CLOUD - Tél. : MOL. 43-47

Baticéram

une Cérémonie de la Noblesse



Grès cérame
Faïence
Mosaïques
Dallages
Produits
rustiques

Crédit possible de 1 à 3 ans

TÉL. : 825-39-77
TÉL. : 605-21-87

54, RUE GOUNOD, 92 SAINT-CLOUD

J. DUQUESNOY, Directeur Général

— AU BON VIEUX TEMPS —

Antiquités JACK ANNET

VENTE - ACHAT - MEUBLES ANCIENS - COPIE D'ANCIENS

7, rue Dailly, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-35-24

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

LE CONSEIL
GÉNÉRALLe Canton de Saint-Cloud
Les Élections du 24 Septembre 1967

Conséquence de la création des nouveaux départements de la région parisienne, les territoires de la Seine et de la Seine-et-Oise éclatent et subissent une nouvelle répartition administrative de leurs communes pour former, avec l'ancienne Seine-et-Marne, inchangée, et Paris qui devient à lui tout seul le département « 75 », le district de la Région Parisienne sous la haute compétence d'un « super-préfet » : le Préfet de la Région Parisienne.

Parmi ces nouveaux départements, six, qui sont issus soit du découpage pur et simple de l'ancienne Seine-et-Oise, soit d'un nouvel amalgame de communes issues de la Seine ou de la Seine-et-Oise, vont devoir procéder à l'automne à la formation de leurs conseils généraux dont la plupart siègeront dans des préfectures nouvelles à créer intégralement, seule la Préfecture des Yvelines hérite, à Versailles même, de l'ancien hôtel de la Préfecture de Seine-et-Oise.

Ce sont :

- les Yvelines : 78 (Versailles) ;
- l'Essonne : 91 (Ivry) ;
- les Hauts-de-Seine : 92 (Nanterre) ;**
- la Seine-Saint-Denis : 93 (Bobigny) ;
- le Val-de-Marne : 94 (Créteil) ;
- le Val-d'Oise : 95 (Pontoise) ;

(Suite au verso)

tribune libre

Dans le Parc de Saint-Cloud :

LE BUREAU INTERNATIONAL DES
POIDS ET MESURES

par Jean TERRIEN
Directeur du B.I.P.M.

Lorsqu'on aborde le Pont de Sèvres en venant de Paris, et pendant sa traversée, on peut voir sur les coteaux de la rive gauche de la Seine, à mi-hauteur au-dessus de la Manufacture, enchassé dans la verdure du Parc de Saint-Cloud, le Pavillon de Breteuil. Tous ceux qui ont reçu un peu d'instruction, dans le monde entier, ont entendu dire que le « mètre étalon » international est conservé au Pavillon de Breteuil où est installé le Bureau International des Poids et Mesures.

Le Pavillon de Breteuil fut à sa naissance le Trianon du Château de Saint-Cloud ; l'un et l'autre furent construits pour Monsieur, Duc d'Orléans, unique frère du roi Louis XIV qui lui avait fait don du terrain vers 1658. Le Pavillon fut transformé vers 1743 par le baron de Breteuil qui lui a laissé son nom. En 1871, la guerre et le siège de Paris furent la cause de la perte complète du Château de Saint-Cloud détruit par l'incendie. Le Pavillon de Breteuil, quasiment en ruines sous les coups des obus d'artillerie, resta dans cet état jusqu'à 1875, date à laquelle le Gouvernement français le mit gratuitement à la disposition du Comité International qui avait la charge de fonder le Bureau International des Poids et Mesures. Depuis près d'un siècle, le Bureau International y vit, il a évolué profondément, il s'est un peu agrandi, pour accomplir une tâche assez obscure mais d'une importance fondamentale pour notre civilisation technique et scientifique.

La décision de créer le Bureau International des Poids et Mesures (B.I.P.M.) fut prise avec une grande solennité par la signature d'une Convention le 20 mai 1875 à Paris, dont le préambule commence ainsi « Son Excellence le Président de la République Française, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Sa Majesté l'Empereur

(Suite page 3)

Vous trouverez en outre dans ce numéro : *Saint-Cloud à votre service* — *La chronique du Jumelage* — *Le schéma des structures de la boucle de Nanterre* — *Les sports et de nombreux avis ou renseignements pratiques ainsi que nos rubriques habituelles.*

Chacun sait depuis longtemps que **Saint-Cloud** a été rattaché au département des Hauts-de-Seine. Mais un récent découpage des cantons à l'intérieur du département, fait de la commune de Saint-Cloud, un canton à elle toute seule ; cependant que les deux communes voisines qui lui avaient été jointes depuis quelques années pour en constituer le canton, sont rattachées : Garches à une partie de Rueil pour former le canton de Garches, et Vaucresson à Marnes-la-Coquette, Ville-d'Avray et Chaville pour former le canton de Chaville.

Certes, si le découpage des départements a donné lieu à de justes critiques — le département des Hauts-de-Seine apparaissant déjà comme trop peuplé puisqu'il est le 3^e de France et qu'il a au départ la population de la Seine-et-Oise en 1948 — la répartition des communes dans les cantons nouveaux provoque d'autres critiques non moins justifiées.

Quoi qu'il en soit, les choses étant ce qu'elles sont, nous avons le devoir de tout mettre en oeuvre pour que cette réforme n'apporte pas trop de perturbations aux populations des départements considérés.

Le premier acte public de la vie propre de notre département sera donc l'élection des Conseillers Généraux.

Il est malheureusement de tradition dans ce pays que les électeurs semblent se désintéresser massivement de ces élections : c'est à cette occasion que l'on compte le pourcentage d'abstentions le plus élevé.

Si ce fait que l'on constate tient en partie au discrédit du régime parlementaire, à l'apathie des électeurs à l'encontre de la chose publique, à l'impression (fausse) que ce geste de voter n'est pas tellement suivi d'effet, qu'une voix de plus ou de moins..., il tient aussi certainement, spécialement dans le cas qui nous occupe, à la méconnaissance du rôle réel et important que doit jouer le Conseiller Général.

Les grands partis politiques le savent bien qui déploient pour ces élections dites « mineures » des efforts considérables pour s'y assurer le maximum possible de sièges !

C'est qu'un Conseil Général bien constitué, peut, dans la mesure de ses moyens qui sont réels, contribuer à faire partie d'un système politique cohérent et efficace capable d'éviter au pays la séduction communiste. Car le conseiller général est un personnage facilement accessible dans son canton où il est bien connu, où il connaît tout le monde et particulièrement quand il s'agit de communes qui constituent le canton à elles seules.

Mais l'enjeu politique n'est pas moindre que l'enjeu administratif : nos amis comme nos ennemis jugeront de l'état général de l'opinion en France d'après le résultat de ces élections. Elles auront donc une répercussion certaine sur notre politique étrangère et sur celle de l'étranger vis-à-vis de nous : c'est pourquoi, il faut lutter avant tout contre l'abstentionnisme pour qu'une vague de désintéressement ne vienne pas donner l'impression que les Français laissent aller les choses et qu'ils sont prêts à tout subir et même à tout essayer, y compris le pire...

Qu'est-ce donc qu'un « Conseil Général » ?

Son institution remonte à la loi du 28 pluviôse an VIII qui, pour décentraliser le pouvoir, créa trois organismes départementaux : le préfet pour administrer ; le conseil de préfecture pour l'assister et juger les affaires contentieuses ; enfin le conseil général pour répartir les impôts directs entre les arrondissements, voter les centimes additionnels pour les dépenses du département, exprimer son opinion sur l'état et les besoins du département. Nommés, à l'origine, les membres du conseil général sont élus depuis la loi du 22 juin 1833 : au suffrage censitaire d'abord puis, depuis 1848, au suffrage universel. Le système pratiqué pour ces élections est le seul qui n'ait pas été modifié, ni par la IV^e ni par la V^e République : elles se font toujours au scrutin majoritaire à deux tours. Les candidats, âgé de 23 ans au moins, doivent être inscrits sur les listes électorales et avoir une attache légale avec le département. Le Conseil général est, en somme, un corps intermédiaire, à l'échelon « département », entre les assemblées législatives et les conseils municipaux.

Mais, de plus, les Conseillers Généraux siègent dans de nombreux conseils et commissions cantonales ou départementales : conseils de révision, commissions cantonales d'aide médicale gratuite, d'aide sociale, etc.

Le Conseil Général délibère et statue sur toutes les questions intéressant le département, notamment la voirie, les travaux départementaux, la création, l'organisation, le contrôle des divers services départementaux tels que les aliénés, les enfants assistés, les pupilles de la nation, les bourses scolaires, etc. Il vote le budget départemental : c'est son travail le plus important car les décisions prises à cette occasion se traduisent soit en recettes, soit en dépenses. Si certaines des dépenses sont inévitables, le Conseil Général jouit d'une autonomie assez large qui lui permet des initiatives en matière de recettes.

Il gère des fonds importants : caisse départementale scolaire, fonds de péréquation ; il émet des vœux et fait des propositions. Enfin il établit l'ordre d'attribution de subventions aux communes pour les bâtiments scolaires, la voirie, l'équipement électrique, l'eau, etc.

L'action du Conseil Général est d'ailleurs prolongée dans le temps par la Commission départementale, élue en son sein, et qui, se réunit au moins une fois par mois.

Ainsi, on le voit, le Conseil Général est en fait, le gérant du Département comme, dans la commune, le Conseil Municipal est le représentant des intérêts des administrés. Et, par conséquent, les élections cantonales devraient se placer surtout sur le plan administratif et très peu sur le plan politique.

Mais, étant donné les décisions qu'il y a constamment à prendre, d'ordre financier ou économique, il faut bien se fixer une ligne politique et la suivre sous peine d'une action à base de pure démagogie, flottant au hasard des opportunités. Or la démagogie n'a déjà engendré que trop de maux ! Faut-il rappeler l'origine de la crise du logement et les désastreuses lois qui, depuis la Chambre « Bleu Horizon » ont fait des légitimes propriétaires les « logeurs » de la Nation ; avec, conséquence de cette conception, la perte

de la rentabilité immobilière, le laisser-aller de l'entretien des immeubles, la stagnation de la construction de logements sociaux accessibles au plus grand nombre.

Autre politique à définir : celle de l'emploi et de la centralisation qui la commande. Va-t-on continuer à faire de la région parisienne un cœur hypertrophié, attirant tout à lui, mais s'asphyxiant lui-même dans une « stase vasculaire » conduisant à cette monstruosité qu'il faut plus de temps pour aller du centre de Paris à Orly que d'Orly à Marseille, Rome, voire bientôt Dakar ? et qu'un nombre très important de travailleurs qui ont été attirés par l'éventail des salaires et des emplois, vit dans des conditions impossibles en consacrant parfois quatre heures par jour en allées et venues alors qu'en province, à quelques kilomètres seulement des usines et des ateliers, les travailleurs peuvent se loger en pavillons, au grand air, à dix minutes (même en vélo) de leur lieu de travail ? Politique...

Faut-il parler du problème de l'eau qui s'aggrave par la concentration de la population, des conditions navrantes de l'habitat, de l'état d'esprit de dénigrement sinon d'hostilité qui se crée entre les « provinciaux » et les « parisiens » ? du danger grave qu'une crise économique toujours à craindre ferait courir si, par exemple, les chaînes des usines d'automobiles devaient s'arrêter, mettant en chômage 250 000 ouvriers dans la seule région parisienne ? danger plus grave encore en cas d'hostilités, du fait que 20 % de la population et tous les services vitaux sont concentrés dans cette région ?

Ces choses étant, le Conseil Général va avoir à en connaître dans le concret pour freiner la tendance, s'il y a lieu, pallier les inconvénients, parer aux dangers par des mesures appropriées.

Que fera le Conseil Général des Hauts-de-Seine ?

Passant maintenant de ces généralités à notre cas particulier, précisons que le Conseil Général des Hauts-de-Seine, qui siègera à Nanterre, le chef-lieu, aura la responsabilité d'un département de 175 km², groupant 1 400 000 habitants en 36 communes réparties en 40 cantons (plusieurs grosses communes sont scindées en deux cantons, Boulogne-Billancourt en trois).

Le Conseil Général à élire, et qui sera le premier de ce nouveau département, aura tout à mettre en œuvre, le plus rapidement possible, pour sortir du provisoire et de l'intérimaire et fonctionner à rendement normal.

Il y a à procéder aux opérations de liquidation entre les départements de Seine et Seine-et-Oise, départements d'origine des 36 communes, et le nouveau, à décider la dévolution des biens, entériner ou modifier les propositions qui seront faites par les pouvoirs de tutelle (Préfet des Hauts-de-Seine, Préfet de la Région Parisienne) ; enfin administrer le nouveau département avec tout ce que cela comporte et en particulier voter le budget.

C'est donc une action importante, dont peu d'électeurs se doutent, et qui pourtant a une influence directe sur la vie des communes et des populations (Logements, transports, circulation, emplois, écoles, enseignements de tous autres ordres, sports, loisirs, action sociale, hôpitaux, vieillesse, espaces verts, etc.)

Beaucoup de ces problèmes ne se peuvent résoudre à l'échelon de la seule commune : ils interfèrent entre eux, et de commune à commune. D'autre part, il y a à normaliser les rapports avec la Préfecture de la Région Parisienne en vue de préparer la création d'une Assemblée élue de la Région, seul organisme coordinateur et moteur susceptible de mettre sur pied de façon humaine et efficace, le grand PARIS de l'an 2000.

Conclusion.

On voit quelle incidence immédiate les options du Conseil Général auront sur le budget de nos communes, sur le budget propre du département et, par voie de conséquence directe, sur l'avenir de nos populations.

Chaque électeur, chaque électrice doit prendre conscience dès maintenant de cette réalité, qu'il est directement concerné dans sa famille, ses enfants, sa vie personnelle profonde, ses personnes âgées, sa santé, par le choix qui, le 24 septembre et éventuellement le 1^{er} octobre (en cas de deuxième tour) lui permettra de désigner son Conseiller Général.

Dès aujourd'hui, chacun se doit d'alerter ses concitoyens sur l'importance de cette élection puisqu'il s'agit de désigner ceux qui seront chargés d'administrer votre département d'une manière aussi bonne que vous le souhaitez pour votre ville.

Le Conseil Général est le corps intermédiaire par excellence, un des rouages indispensables entre l'Etat et le Citoyen. On ne peut pas enlever au département, pour le transférer à l'Etat ou à la Région, les tâches dont il est capable de s'acquitter.

Rappelons que l'Etat ne doit ni faire ni laisser faire, mais AIDER à faire.

TRIBUNE LIBRE (Suite de la page 1).

Le Bureau International des Poids et Mesures.

d'Autriche-Hongrie, Sa Majesté le Roi des Belges, Sa Majesté l'Empereur du Brésil, Son excellence le Président de la Confédération Argentine, Sa Majesté le Roi du Danemark, Sa Majesté le Roi d'Espagne, Son Excellence le Président des Etats-Unis d'Amérique, Sa Majesté le Roi d'Italie, Son Excellence le Président de la République du Pérou, Sa Majesté le Roi de Portugal et des Algarves, Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, Sa Majesté le Roi de Suède et de Norvège, Son Excellence le Président de la Confédération Suisse, Sa Majesté l'Empereur des Ottomans et Son Excellence le Président de la République du Venezuela, désirant assurer l'unification internationale et le perfectionnement du Système Métrique, ont résolu de conclure une Convention à cet effet, et ont nommé pour leurs plénipotentiaires... »

L'Article Premier de cette « Convention du Mètre » est ainsi rédigé :

« Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à fonder et entretenir à frais communs un Bureau International des Poids et Mesures, scientifique et permanent, dont le siège est à Paris »,

et l'Article 3,

« Le Bureau International fonctionnera sous la direction et la surveillance exclusives d'un Comité International des Poids et Mesures, placé lui-même sous l'autorité d'une Conférence Générale des Poids et Mesures formée de délégués de tous les Gouvernements contractants. »

La tâche première du B.I.P.M. fut de créer un « prototype international du mètre » (plus communément appelé mètre-étalon) et un « prototype international du kilogramme ». Ce fut une tâche difficile qui s'acheva en 1889. On visait en effet une précision aussi élevée que possible, mettant en œuvre les moyens les plus modernes de l'époque, et même des moyens nouveaux qu'il fallait étudier et mettre à l'épreuve. Il fallait aussi construire des laboratoires spécialement conçus pour les mesures les plus précises, des appareils de mesure : comparateurs, balances, baromètres, etc. Il fallait encore améliorer par des recherches expérimentales l'échelle de température, mesurer des coefficients de dilatation thermique et d'élasticité, étudier et améliorer le fonctionnement des instruments, concevoir des méthodes de calibrage des échelles divisées et des séries de poids, etc. Dans les 15 premières années de son existence, le B.I.P.M. a créé, on peut dire de toutes pièces, des bases solides sur lesquelles s'est appuyée la métrologie scientifique moderne ; il a procuré au monde l'uniformité nécessaire des mesures à un niveau élevé de précision, et il s'est affirmé comme le centre mondial de la haute métrologie.

Aujourd'hui encore, le prototype international du kilogramme est l'étalon de l'unité de masse le meilleur et le plus précis que la science actuelle puisse concevoir, mais c'est une exception. Le prototype international du mètre fut l'étalon de l'unité de longueur jusqu'à 1960 ; il est remplacé depuis par la longueur d'onde dans le vide d'une radiation optique d'un isotope séparé du krypton, ce qui donne au mètre une précision accrue dans un rapport de 50 à 100, et une garantie absolue d'invariabilité car cette nouvelle définition du mètre le rattache à une constante naturelle. Ce grand progrès est le résultat des recherches scientifiques menées dans les laboratoires du B.I.P.M., qui est bien un établissement de recherche scientifique actif et moderne, et non un musée où l'on se bornerait à conserver les étalons internationaux.

Toutes les mesures où interviennent la masse et la longueur, dans le monde entier, se réfèrent finalement aux points de départ uniques fournis par le B.I.P.M. C'est pourquoi elles sont uniformes dans le monde. On a confié aussi au Bureau International le soin des étalons de départ des mesures électriques, des mesures de température, des mesures photométriques, des mesures de rayonnements ionisants (rayons X et γ , rayonnements radioactifs, neutrons) et la détermination des constantes physiques dont se sert la métrologie. Son rôle est d'améliorer ces points de départ, d'en trouver de meilleurs, plus précis ou plus universels, et d'assurer par ce moyen le progrès et l'uniformité des mesures physiques dans le monde.

Bien que ces points de départ restent en nombre restreint, malgré l'extension explosive du nombre et de la diversité des mesures, le travail scientifique même limité à ces quelques points de départ devient de plus en plus complexe, et exige la collaboration internationale de savants de spécialités diverses, colla-

boration organisée par le Comité International des Poids et Mesures.

Ce Comité a des pouvoirs étendus et des tâches importantes. Il est le seul responsable de la direction et de la surveillance du fonctionnement du B.I.P.M. ; il désigne son directeur et ses chefs de service. Il peut instituer des Comités Consultatifs, actuellement au nombre de sept (pour l'électricité, la photométrie, la thermométrie, la définition du mètre, la définition de la seconde, les radiations ionisantes, et le système d'unités), chargés de lui fournir les conseils des meilleures compétences mondiales. Chacun de ses 18 membres, après une élection provisoire par cooptation, doit être élu à scrutin secret par la Conférence Générale des Poids et Mesures, c'est-à-dire recevoir l'investiture de l'ensemble des Etats liés par la Convention du Mètre. Le Comité International est placé sous la seule autorité de cette Conférence, formée de délégués de tous les Gouvernements contractants. C'est lui qui propose à la Conférence un programme de travail et les crédits nécessaires, qui sont votés par la Conférence et répartis entre les Etats.

La dotation annuelle du Bureau International est en 1967 d'environ 3 000 000 francs, pour un personnel total d'environ 45 personnes. La cotisation de la France est 300 000 francs, la même que celle des Etats-Unis d'Amérique, de l'U.R.S.S., du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande, et de l'ensemble des deux parties de l'Allemagne ; ces « cinq grands » subviennent donc ensemble à la moitié des besoins financiers du Bureau et du Comité International des Poids et Mesures ; la dépense de chacun d'eux équivaut au traitement de quelques fonctionnaires. Trente quatre autres Etats payent à eux tous l'autre moitié. On sait que la mesure est à la base de la recherche scientifique, du progrès technique, et des échanges commerciaux. Ces contributions financières des Etats, pour modestes qu'elles soient, sont donc essentielles à notre vie moderne, et sont le plus profitable des placements.

Jean TERRIEN.

SAINT-CLOUD A VOTRE SERVICE

Superficie de la commune	756 hectares
dont, pour le Parc	392 hectares
Population totale (1966) :	
28 497 habitants (les Clodoaldiens)	
Nombre d'électeurs inscrits (1967)	15 690

Principaux faits historiques.

7 septembre 560	Mort de Clodoald , petit-fils de Clovis, fondateur de notre ville.
843/845	Invasions Normandes.
1356	Destruction de la ville par les Anglais.
1556	Henri II fait construire le premier pont en pierre.
1 ^{er} août 1589	Assassinat de Henri III.
4 août 1589	Henri de Navarre reconnu comme roi de France sous le nom de Henri IV.

- 30 juin 1670 Mort de la princesse Henriette d'Angleterre.
- 8 juin 1701 Mort de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV, créateur du Domaine et Château de Saint-Cloud.
- 19 février 1785 La reine Marie - Antoinette achète le château.
- 18-19 brumaire an VIII Coup d'Etat de Bonaparte dans l'Orangerie du Château.
- 18 mai 1804 Remise à Bonaparte du Sénatus-Consulte établissant l'empire.
- 1^{er} avril 1810 Mariage civil de Napoléon et de Marie-Louise.
- 3 juillet 1815 Signature, au Palais, de la Capitulation de Paris.
- 25 juillet 1830 Signature des Ordonnances de Charles X.
- 1^{er} décembre 1852 Remise au Prince-Président du Sénatus-Consulte rétablissant l'Empire à son profit.
- 13 octobre 1870 Incendie du Château.
- 19 janvier 1871 Combats de Montretout.
- 20 janvier 1871 Incendie de la ville par les Prussiens.
- au 7 février 1871
- 1882 Fondation de l'Ecole normale supérieure.
- Août et octobre 1901 Premiers essais de navigation aérienne de **Santos-Dumont** sur le terrain de l'Aéro-club de France, coteaux de Saint-Cloud.
- 14 juin 1940 Occupation de Saint-Cloud par les troupes allemandes.
- 25 août 1944 Libération de Saint-Cloud par les éléments blindés de la Division Leclerc.

Monuments et curiosités.

- les Cascades du Bas-parc ;
- le Pavillon de Breteuil (Bureau international des Poids et Mesures).
- Chapelle de l'Hôpital.
- Ruines de la Collégiale.
- Stèle à la mémoire de **Santos-Dumont**.
- Stèle à la mémoire du physicien **Henri Chrétien**.

CONSEIL MUNICIPAL

(issu des élections du 14 mars 1965)

Municipalité

- Maire : M. Francis CHAVETON, 40, rue du Mont-Valérien. Reçoit sur rendez-vous : le matin sauf le lundi.
- Premier-Adjoint : M. Raymond MONSEL, 22, rue Pasteur. Enseignement. Sports et Jeunesse. Reçoit le lundi de 11 heures à 12 heures et, sur rendez-vous, le samedi de 11 heures à 12 heures.

- 2^e Adjoint : M. Gaston ROLLIN, 9, rue Dailly. Etat-Civil. Reçoit les lundi, mercredi, vendredi, de 11 heures à 12 heures.
- 3^e Adjoint : Mme Maurice CLEMENT, 8, rue Tahère. Aide Sociale, Logement, Jumelage. Reçoit les mercredi et vendredi, de 11 heures à 12 heures.
- 4^e Adjoint : M. André RAYNAUD, 35, rue Henri-Regnault. Travaux, Voirie, Hygiène. Reçoit, sur rendez-vous, le mercredi de 10 heures à 12 heures.
- 5^e Adjoint : M. Jean CLEMENT, 24, parc de la Béren-gère. Urbanisme, Construction, Permis de construire. Reçoit, sur rendez-vous, le vendredi, de 10 heures à 12 heures.

Conseillers Municipaux

- MM. Pierre MAILLET, Résidence Kelly, 2, rue Ernest-Tissot ;
Raoul de PLINVAL, 25, avenue Alfred-Belmontet ;
Claude GUICHARD, 2, place Silly ;
Raymond GIRAUD, 1, parc de la Béren-gère ;
Hubert LARIQUE, 18, rue du 18 juin ;
André LEMONNIER, 2, avenue du Général-Leclerc ;
Georges SCHMITT, 71, rue de Buzenval ;
Georges TENOUX, 21, avenue Bernard-Palissy ;
Daniel DELAHAYE, 14, rue du 18 juin ;
André COLIN, 113, avenue du Maréchal-Foch ;
Marcel PETIT, 48, avenue Clodoald ;
Alain COUTUREAU, 71, rue Sevin-Vincent ;
Albert VILLE, 32, rue du 18 juin ;
Mme Jacques CHOISET, 11, avenue Clodoald ;
M. Raymond BEAUFOCHER, 23, rue Bucourt ;
Mme André COUTANT, 17, rue Marie-Bonaparte ;
MM. Claude RAVAISSE, 6, avenue des Vignes ;
Marcel PETITDEMANGE, 5, rue Royale ;
Mme Pierre LORRAIN, 7, rue Tahère ;
MM. Robert HARDOUIN, 8, rue René-Weill ;
Léon GUILLAUME, 128, rue Tahère.



Mairie : 13, place de l'Eglise. Tél. 605-42-05, 42-06, 42-07, 825-90-00. Les bureaux sont ouverts tous les jours sauf samedis après-midi, dimanches et jours fériés, de 8 h 45 à midi et de 14 heures à 17 h 45.

Administration Municipale

- Secrétaire général de la ville : M. André MARIE.
Reçoit à la mairie, tous les matins, de 9 h 30 à 12 heures.
- Secrétaire général adjoint : Mlle Yvonne CHAMON.
- Directeur des Services Techniques : M. Georges NEVEU, Ingénieur T.P.E.
- Adjoint technique : M. Edgar LANTENANT, ingénieur subdivisionnaire.
- Bureau d'Aide Sociale : M. Guillaume GOURDON, chef de bureau.
- Etat-civil, démographie : Mme Jacqueline PODEUR, s/chef de bureau.
- Affaires générales (élections, bureau militaire, affaires scolaires) : Mme Denise LEROUGE, rédacteur.
- Sports et Jeunesse : M. Séraphin VALVERDE, chef de bureau.

Comptabilité : M. Ferdinand DELSAUT, chef de bureau.
Salubrité, Hygiène : M. Marcel DEGA, chef de bureau.
Voirie : M. Auguste JORAND, surveillant.
Entretien des bâtiments : M. Guy POIRIER, surveillant.
Garage et ateliers municipaux : M. Emile DOMALAIN.
(4, rue Ernest-Tissot).

Services annexes

Sapeurs-pompiers, 38, avenue du Maréchal-Foch. Lieutenant PASQUET. Tél. (jour et nuit) : 605-45-14.
Cimetière : 114, avenue du Maréchal-Foch. 408-83-24.
Gardien : M. LAURE. Heures d'ouverture : l'hiver, de 8 heures à 17 heures ; l'été de 7 heures à 18 h 30.
Pompes funèbres : 15, rue de l'Eglise. 605-41-48. Directeur : M. LEVALLET.
Bains douches : rue des Ecoles. Jours et heures d'ouverture : Jeudis, de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 h 30. Vendredis et samedis, de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 20 heures. Dimanches, de 7 h 30 à 12 heures.
Bibliothèque municipale, 20, rue du Docteur-Desfossez. Ouverte tous les matins (sauf lundis, mais y compris les dimanches) de 10 heures à midi.
En outre, les jeudis de 17 heures à 19 heures et les samedis de 15 heures à 18 heures.
Centre Alpin Municipal de Tamié (Colonies de vacances d'été. Classes de neige). MERCURY (Savoie).
Maison des Jeunes et de la Culture, 1, place Clemenceau. 408-19-09. M. Hugues BOUSQUET, Directeur.
Musée municipal : ouvert pendant les heures d'ouverture de la mairie ; c'est-à-dire tous les jours (sauf samedis après-midi, dimanches et jours fériés), de 8 h 45 à 12 heures et de 14 heures à 17 h 45.
Le Conservateur, M. Robert HARDOUIN, reçoit à la mairie les lundis et jeudis, de 14 à 15 h 30.
Salle des Fêtes : rue Hébert. 605-38-13.
Centre Social de la Passerelle de l'Avre, rue de l'Yser. 605-38-34.
Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.
Recette Municipale : Recette-Perception, 20, rue du Docteur-Desfossez, 605-36-95. Ouverte tous les jours (sauf samedis après-midi, dimanches et jours fériés) de 9 heures à midi et de 14 à 16 heures.
Stades : Stade Kelly (basket, volley, gymnastique), avenue du Maréchal-Foch.
Stade Municipal (football, athlétisme), quai Carnot.
Marchés : mercredis et samedis, à Montretout (marché couvert, 40, boulevard de la République) ; mardis et vendredis, aux Coteaux, boulevard Sénard ; jeudis et dimanches, à la Passerelle ; mardis et vendredis, à la Bérengère, rue du Pierrier.

Services publics

P.T.T., bureau principal, 2 bis, rue de l'Hospice. 605-43-93. Bureaux auxiliaires : à Montretout, 36, avenue du Maréchal-Foch. 605-63-00. Aux Coteaux, 10, avenue Romand. 605-68-55.
Commissariat de Police : 10, place de l'Eglise. 825-69-40.
Gendarmerie : 48, boulevard de la République. 605-43-76.

Tribunal Civil et Parquet : Palais de Justice de Versailles (78). 950-72-80.

Officiers Ministériels :

Notaire, Maître **Chargelègue**, 12, rue Dailly. 605-47-11.

Huissier de Justice, Maître M. **Cohen**, 58, boulevard de la République. 825-69-64.

Caisse d'Epargne : 29, rue d'Orléans. 825-64-65.

Ouverte : jeudis et samedis, de 9 h 30 à 11 h 30 ; lundis, mardis, jeudis et samedis de 15 h 30 à 18 h 30.

Contributions directes : 20, rue du Docteur Desfossez. 605-51-99.

Contributions indirectes (Chiffre d'affaires) : 20, rue du Docteur-Desfossez. 605-69-41.

Eaux : 5, rue d'Orléans. 605-40-87.

Gaz : 7, rue du Mont-Valérien. **Suresnes**. 506-61-14.

Electricité : 59, boulevard de la République. 605-42-41.

Recette buraliste : 28, rue d'Orléans (Café-Tabac). 605-42-48.

Sécurité sociale : 18, rue des Ecoles. 825-67-47.

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h 30 à 16 heures.

Enregistrement, Domaine et Timbre : 54, Grande-Rue (Mairie) **Sèvres**. 027-09-58.

Poids et Mesures, bureau de contrôle, 21, rue Rousseau, **Puteaux**.

Banques : BICROP, 82, boulevard de la République. 825-65-46.

B.N.P., 49, rue du Mont-Valérien. 408-78-83.

Crédit Lyonnais, 6-8, rue Dailly. 605-48-95 et 45-26.

Société Générale, 2, avenue du Maréchal-Foch. 605-92-27.

Taxis, bornes d'appel : place Clemenceau : 825-00-00.
Place Joffre (gare de Montretout) : 605-67-12.

Golf de Saint-Cloud, 60, rue du 19 janvier à **Garches**. 970-22-83. Restaurant (privé) 970-12-51.

Hippodrome de Fouilleuse (Sté Sportive d'Encouragement). 408-69-26.

Stade Français, stade de la Faisanderie (Parc de St-Cloud). 605-44-33.

Services de Santé

Ambulances. Service concédé : 736-09-82.

Ambulances Raymond, 825-77-98.

Dispensaires. Maison Monestier, 6, place Deville. 605-59-73.

Sœurs Servantes du Sacré-Cœur, 38, boulevard de la République : 605-41-90.

Dispensaire des Coteaux, 11, rue Albert-1^{er}. 605-79-85.

Consultations des nourrissons. Dispensaire des Coteaux, 2^e et 4^e mercredi de 9 h 30 à 10 h 30.

Protection Maternelle et Infantile, Centre Social de la Passerelle de l'Avre. 605-38-34.

1^{er} âge : 1^{er}, 2^e et 4^e vendredis, de 14 heures à 15 heures.

2^e âge : 3^e vendredi de 14 heures à 15 heures et 4^e jeudi de 9 heures à 10 heures.

Hôpital : Place Silly et rue Lauer. 605-53-09.

Directeur : M. H. NEVEU. Econome : M. CELLARIER.

TABLEAU DES CONSULTATIONS A L'HOPITAL DE SAINT-CLOUD

MEDECINE	Pneumo-Phtisiologie	Dr LOUVET chef de service	Lundi - Vendredi	9 h
	Bronchoscopie	Dr ALMOSNI	Lundi sur R.V.	9 h 30
	Nutrition Désintoxication	Dr HAAS chef de service	Jeudi	9 h
	Appareil digestif	Dr HAAS	Mardi	9 h
	Endoscopie	Dr PERREAU	Mercredi (R.V.)	9 h
	Proctologie	Dr PERIER	Samedi	10 h
	Urologie Médicale	Dr POUYAUD	Samedi	9 h
Cardiologie	Dr PEPIN	Mercredi (R.V.)	14 h	
CHIRURGIE	Chirurgie générale	Dr DULAC	Mardi - Vendredi	9 h
	Chirurgie appareil digestif	Dr TOUPET chef de service	Mercredi - Samedi	9 h
	Urologie	Dr GOUX	Mardi	9 h 30
	Gynécologie chirurgicale	Dr CHABROL chef de service	Jeudi sur R.V.	9 h
	Urologie chirurgicale	Dr JANSSENS	Lundi	14 h
	Chirurgie osseuse et articulaire - Adultes et Enfants			
Gynécologie (entrée rue Lauer)	Prénatales	Dr BERTRAND chef de service	Jeudi - Samedi	9 h
	Postnatales, préparation accouchement sans douleur	Dr BERTRAND	Lundi	14 h
	Gynécologie stérilité	Dr BERTRAND	Mardi - Vendredi	9 h
	Endocrinologie			
Phlébologie	Dr ROMAIN	Vendredi	13 h 30	
Rhumatologie	Dr LAURENT	Vendredi (R.V.)	9 h	
Oto-Rhino-Laryngologie	Dr BOSCH	Jeudi - Samedi	10 h	
Psychiatrie	Dr GENDROT	Mercredi	9 h	
Neurologie	Dr BRISSET	Samedi	9 h	
Radiologie - Tomographie traitements	Dr GUY chef de service	Tous les jours et sur rendez-vous de 8 à 19 heures		
	Mme le Dr ESCURE Assistante			
Laboratoire	Mme DEVEZE	Tous les matins avant 10 h et sur R.V. (sauf le samedi)		
Massages-Kinésithérapie	Mme PERARD	Tous les jours	9 h	

Maison de Retraite **Lelégard**, 1, rue Lelégard. 605-40-67.

Centre Départemental anticancéreux René-Huguenin, 5, rue Gaston-Latouche. 825-38-60.

Centre de rééducation fonctionnelle, 26, rue Dailly. 605-77-11.

Cliniques privées : (Chirurgicale) du Val d'Or, 14, rue Pasteur. 825-59-66.

(Médicale) Bellerive, 15 bis, quai Carnot. 605-07-52 et 605-86-58.

d'accouchement et chirurgie, 16, quai Carnot. 605-16-50.

d'accouchement, Mlle Collinet, 6, rue de la Porte-Jaune. 605-59-86.

Médecins

MM. les docteurs

Bertrand (gynécologie) : 19, rue Armengaud 605-63-72

Bellaiche (généraliste) : 175, bd de la République
408-84-52

Benoist et Romani (généralistes) : 6, avenue de Long-champs
825-61-61

Deneuveille (ophtalmologiste) : 33, rue des Tennerolles
605-56-79

Dervillé (généraliste) : 76, boulevard de la République
605-49-56

Gendrot (maladies mentales et nerveuses) : 10, rue Coutureau
605-41-88

Godart (J. et J.P.) généralistes : 20 bis, rue Armengaud
605-49-06

Haas (Nutrition, désintoxication, appareil digestif) :
37, avenue du Maréchal-Foch 605-51-53
Isserlis (chirurgien) : 10, rue de Buzenval 408-66-00
Janin (généraliste) : 18, rue Dailly 605-28-54
Louin (généraliste) : 4, avenue du Maréchal-Foch
605-40-44
Louvet (généraliste) : 21, parc de Montretout
605-30-01
May-Fougerouse (généraliste) : 1 bis, av. du Général-
Leclerc 605-44-21
Mendi (Pédiâtre) : 124, boulevard de la République
408-68-66
Nicoli (généraliste) : 18, rue des Viris 605-49-19
Philippe (gynécologie) : 40, rue du Mont-Valérien
408-72-23
Savary (Radiologue)
Mme Savary (ophtalmologiste)
12, place de l'Eglise 605-75-60
Semelaigne (généraliste) : 1, avenue de la Pommeraie
605-33-04

Dentistes

Auber : 19, rue du Calvaire 605-56-13
Bisetzky : 93, boulevard de la République 605-50-37
Boussand : 101, boulevard Sénard 605-44-75
Boynton-Peschot : 12, rue Gounod 605-77-84
Brami : 175, boulevard de la République 408-84-55
Castille : 2, parc de Montretout 605-68-27
Fay-Garrigues : 60, boulevard de la République
605-30-06
Guyonnet : 16, rue de Montretout 605-58-94
Morin : 16, avenue de Longchamps

Pharmaciens

Bailly : 17, rue de l'Eglise 605-40-16
Davin : 9, avenue Bernard-Palissy 605-55-28
Digue : 14, avenue de Longchamps 605-56-11
Grosjean : 15, rue de Buzenval 408-75-88
Lasry : 160, boulevard de la République 408-80-95
Maréchal-Surpas : 47, rue Gounod 605-40-24
de la Bérengère (Micléa) : 4, parc de la Bérengère
408-73-60
Ricquier : 86, boulevard de la République 605-40-95
du Val d'Or (Sanguinetti) : 51 bis, rue du Val d'Or
605-99-83
Thomas : 7, rue Dailly 605-40-17

Kinésithérapeutes

Mme Arga : 26, rue Dailly 605-77-11
Boivin : 22 bis, rue Dailly 605-00-45
Bouchon : 11, résidence Beausoleil 408-63-49
Caenen : 19, avenue de Longchamps 605-39-03
Jacquier, 6, rue Emile-Verhaeren 605-43-99
Lallart : 27, rue Gounod 825-36-25

Infirmières

Mme Courtois : 3, rue Pasteur 825-51-08
Mme Lang (conventionnée) : 40, rue du Mont-Valérien
408-60-99
Mme Maignan : 32, avenue Bernard-Palissy
Mme Masson : 36, avenue Bernard-Palissy 605-24-28
Mme Ménard : 71, rue de Buzenval 825-30-64

ENSEIGNEMENT

Ecoles primaires publiques : Garçons.

Groupe scolaire du Centre : 4, rue des Ecoles.
Groupe scolaire de Montretout : 3, rue René-Weill.
Groupe scolaire des Coteaux : 82, bd Sénard.
Groupe scolaire du Val d'Or : rue du Perrier.

Filles.

Groupe scolaire du Centre : 2, rue des Ecoles.
Groupe scolaire de Montretout : 5, rue René-Weill.
Groupe scolaire des Coteaux : 41, avenue Bernard-
Palissy.
Groupe scolaire du Val d'Or : rue du Pierrier.

Maternelles.

Groupe du Centre : 2, rue des Ecoles.
Groupe de Montretout : 7, rue René-Weill.
Groupe des Coteaux : 41, avenue Bernard-Palissy.
Groupe du Val d'Or : rue du Pierrier.

Collèges : d'Enseignement général de garçons : 4, rue
des Ecoles.

d'Enseignement secondaire de jeunes filles : 6 bis,
rue Gounod.

Lycées nationaux :

de garçons : 108, boulevard de la République.
de jeunes filles : 112, boulevard de la République.

Ecole Normale Supérieure : Parc de St-Cloud : 2,
avenue du Palais et 2, avenue Pozzo-di-Borgo (Résis-
dence).

Ecoles privées :

Ecole Saint-Joseph (garçons) ,8, rue Emile-Verhaeren
Institution Saint-Pie X (Jeunes filles), 19, rue des
Ecoles.
Cours des Coteaux, 66, boulevard Sénard.
Ecole active de Saint-Cloud, 21, rue du Calvaire.

Institut Médico Pédagogique Léonce Malécot (Les
Papillons Blancs). Centre Culturel, 14, rue des
Ecoles.

Comité Perce-Neige : bureau à la Mairie. 825-59-60.

Enseignement ménager. Voir Renseignements spéciaux
dans ce numéro.

Ecole Jardin d'Enfants, 1, parc de Montretout.

Ecole Allemande (Deutsche Schule in Paris), 18, rue
Pasteur. 605-45-85. Directeur : M. HELLINGER.

Ecole Américaine : 41, rue Pasteur.

CULTES

Catholique :

Eglise St-Cloud, 11, place de l'Eglise.
M. le Chanoine HARANG, curé-doyen,
Presbytère, 14, place de l'Eglise. 605-41-66.

Eglise Stella Matutina, avenue Maréchal-Foch.
M. l'abbé AUBRY, vicaire-coadjuteur.
Presbytère, 71, avenue Maréchal-Foch. 408-84-22.

Remis le 21 floréal
1794.



2 of 5
Arch. Nat.
N. 6029.

A II.

D É C R E T

DE LA CONVENTION NATIONALE,

Du *Septième* jour de *Floréal* l'an deuxième de la

République française une et indivisible.



*de l'administration civile
Paris le 21 floréal l'an 2^e de la République
une et indivisible
M. M. A. L.*

LA CONVENTION NATIONALE après avoir entendu le rapport
du Comité de Salut Public, Décrète que les maisons et
jardins de Saint-Cloud, Bellevue, Mousseaux, la Neuve,
Versailles, Bagatelle, Sceaux, Isle Adam, Saurer, ne
seront pas vendus, et seront conservés et entretenus aux
frais de la République, pour servir aux jouissances du
peuple, et former des établissements utiles à l'agriculture
et aux arts. /

*Vu par l'Assemblée
Bouillart*

*Collationné à l'original par le Président
et Secrétaire de la Convention Nationale à Paris le 21^e
floréal l'an 2^e de la R^e une et indivisible /*

Le président de l'Assemblée

P. B. Latoy

*rien
J. B.*

Coste

Le 16 floréal an II (5 mai 1794), la Convention Nationale décrète :

“ que les maisons et jardins de Saint-Cloud seront conservés et entretenus pour servir aux jouissances du peuple ”.



HALL D'HONNEUR DE LA MAIRIE

Voir au recto le plan du schéma routier de la boucle de NANTERRE : région de SAINT-CLOUD (projets en cours).

SAINT-CLOUD est menacé par deux routes qui ne sont nécessaires ni à la circulation générale, ni aux liaisons locales. Ces routes, dont le tracé est d'ailleurs presque irréalisable, figurent en noir-tiré sur le plan.

Nous indiquons d'autre part les espaces verts qui, déjà insuffisants pour un département de 1 400 000 habitants, seraient encore " rognés " par les routes en question ; nous lutterons avec énergie pour nous opposer à ces percements et défendre cette verdure.

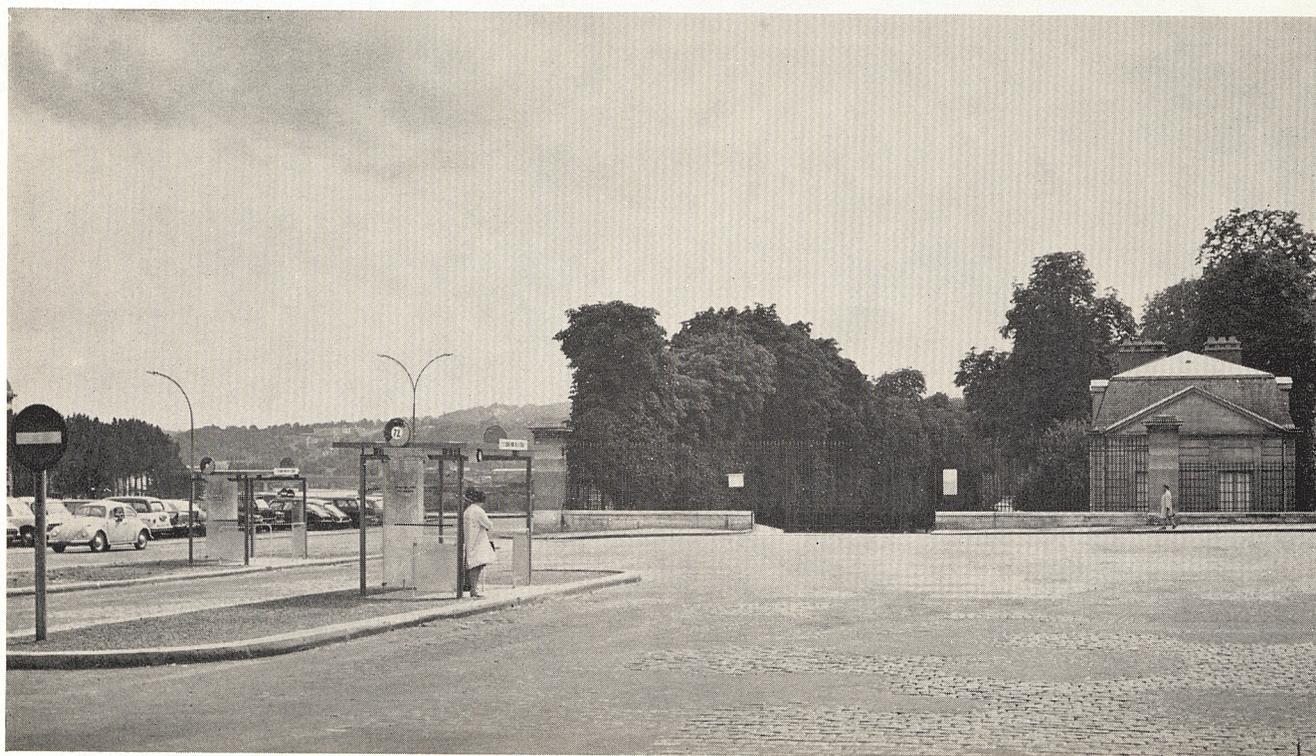


GOUNOD

—

Bronze
par
Carpeaux

Buste échappé à la fonte, lors de l'occupation, dans les circonstances qui ont été récemment relatées (Cf. B. M. n° 105).



Place G. Clémenceau : Enfin des abris !

Cl. Lomprez

Eglise Notre-Dame des Airs (Val d'Or).
M. l'abbé CHARTIER, Curé.
13, avenue Alfred-Belmontet. 605-39-59.

Protestant :

Temple, 13, boulevard de la République.
M. le pasteur JEANNERET, Eglise Réformée de France.
85, rue des Tennerolles. 408-83-92.

TRANSPORTS

S.N.C.F. :

Gares de St-Cloud (Montretout) et du Val d'Or.
Lignes de Paris - St-Lazare à Versailles et Saint-Nom la Bretèche.
Gares du Pont de Saint-Cloud et des Coteaux.
Ligne de Puteaux à Issy-Plaine.

R.A.T.P. :

172, St-Cloud - Hôtel de Ville.
175, Porte de St-Cloud - Asnières.
152, St-Cloud - République.
244, St-Cloud (Place Magenta) - Pont de Neuilly.
160, Pont de Sèvres - Nanterre.

Cars bleus et verts, C.T.U. et C.G.E.A. : Boulogne Rueil, La Celle St-Cloud-Porte de St-Cloud, La Celle St-Cloud Porte d'Auteuil, Hôpital Poincaré Porte Maillot.

ASSOCIATIONS

Anciens Combattants.

Comité d'Entente, Président, **M. Savary**, 41, avenue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Rhin et Danube, **Dr Valentin**, 52, rue de Garches.

Association Républicaine d'Anciens Combattants, **M. Nardy**, 15, rue Armengaud.

Association des Mutilés Anciens Combattants de la Région Parisienne, **M. Catelain**, 42, rue Royale.

Association Clodoaldienne des Mutilés, Réformés, Veuves de guerre, **M. E. Maréchal**, 27, rue Armengaud.

Association des Prisonniers de guerre 14/18, **M. Delarfeux**, 38 bis, rue Gounod. - 39/45, **M. Pessin**, 4, rue Marbeau.

Sté des Médaillés Militaires, **M. René Maillet**, 15, rue Royale.

Fédération Nationale des Combattants Républicains, **M. Louis Huet**, 12, avenue du Général-Leclerc.

Union Nationale des Combattants, **M. Savary**, 41, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny.

Souvenir Français, section de Saint-Cloud, **M. Ville**, 32, rue du 18-Juin.

Association des Surveillants Militaires, **M. Chauveau**, Parc de Saint-Cloud, Cour d'Honneur.

Associations des Déportés, Internés et Résistants Patriotes, **M. E. Voizard**, 27, rue Pasteur.

Fédération Nationale des Déportés du Travail, **M. Bi-neault**, 19, rue Henri-Regnault.

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, Comité de Garches, **M. Claude Jacquard**, 56, rue de Villeneuve à Garches.

Philanthropiques, Sociales, Charitables, Religieuses, etc.

Association des Blessés de la colonne vertébrale, **Mme Pelat**, 24, parc de la Bérengère.

Association des Habitants de la Bérengère, **M. Duris**, 26, parc de la Bérengère.

Association des Familles de Saint-Cloud, **M. M. Rhoné**, 42, rue des Tennerolles.

Association Populaire Familiale, **M. Grannec**, 17, rue de l'Eglise.

Association Familiale Protestante, **M. Barbara**, 11, rue de Buzenval.

Croix-Rouge Française, Comité de St-Cloud Garches, **Mme Demaizière**, 99, rue du 19-Janvier, Garches. Vice-Président, **M. Pierre Melis**, 18 bis, rue Pigache.

Société de Secours Mutuel n° 46, **M. André**, 72, rue Royale.

Groupe d'action communale laïque et sociale, **M. Bourgeois**, 63, quai Carnot.

Union des Vieux Travailleurs de France, **M. Dursus**, 10, rue du 18-Juin.

Comité de Secours aux Lépreux, **M. Renoux**, 19 bis, rue du Calvaire.

Association d'Aide aux personnes âgées, **Mme Poulain**, 40, rue du Mont-Valérien.

Association des Donneurs de Sang, **M. Ch. Bouet**, 19, rue du Calvaire.

Association de Propagande et Action contre le Taudis, **M. P. Claudon**, 9, rue Pasteur.

Association des Rapatriés, **M. Christian Maréchal**, 1, boulevard de la République.

Rotary Club, **M. Serge Ricquier**, 84, boulevard de la République.

Lions Club de St-Cloud, **M. le Dr Louin**, 4, avenue du Maréchal-Foch.

Caisse de Crédit Mutuel, **M. P. Hermand**, 15, rue d'Orléans.

Association d'Aide aux Mères, **Mlle Morlais**, 58, boulevard de la République.

Conférence St-Vincent de Paul, **M. Landre**, 17, rue Tahère.

Association de Défense contre l'Alcoolisme, **M. le Dr Haas**, 35, avenue du Maréchal-Foch.

Aumônerie des Lycées, **M. Philippe Suet**, 149, avenue du Maréchal-Foch.

A.C.G.F., **Mme Ossude**, 2, rue de Buzenval.

Association des Foyers Adoptifs des Hauts-de-Seine, 4, rue du Bel-Air, Suresnes.

Association Professionnelle.

des Commerçants et Artisans de St-Cloud, **M. Pierre Drieux**, 15, rue Royale.

Associations Amicales.

des Elèves des Ecoles Publiques, **Mlle Brocheton**, 15, rue Royale.

des Anciens Elèves de l'Ecole Saint-Joseph, **M. De-lahaye**, 14, rue du 18-Juin.

des Parents d'Elèves de l'Ecole Saint-Joseph, M.N.

chronique du jumelage

des Parents d'Elèves de l'Institution Saint-Pie X, **M. Luce**, 38, rue des Tennerolles.
des Parents d'Elèves des Lycées, **M. le Dr Guy**, 8, rue Coutureau.
des Parents Catholiques des Lycées, **M. Philippe Suet**, 149, avenue du Maréchal-Foch.
du Personnel de la Police, **M. Bucheron**, 17, rue d'Orléans.
Comité des Fêtes de St-Cloud, **M. M. Petitemange**, 5, rue Royale.

Association artistiques et Culturelles.

Les Amis de Saint-Cloud, **M. Robert Hardouin**, 8, rue René-Weill.
Les Artistes Clodoaldiens, **M. Marcel Dega**, 9, rue René-Weill.
Les Amis de la Musique, **M. P. Faraggi**, 3, rue des Girondins.
Photo-Ciné-Club, **M. Fischer**, 101, rue Tahère.
Chorale de St-Cloud, **M. Maciet**, 16, chemin des Cloiseaux, L'Etang-la-Ville - 78.
Club Ouvrier et Universitaire Clodoaldien (COUC), **M. Tantost**, 4, avenue Eugénie.
Les Compagnons de Clodald, **M. Claude Viatte**, 14, avenue Clodoald.
Cercle Féminin d'Amitié Européenne, **Mme Clément**, 8, rue Tahère.
Club International des Amateurs de Voitures Anciennes, 161 rue Tahère.

Associations Sportives, de Jeunesse et d'Activités de plein air.

U.A.S. St-Cloud (Société Municipale), **M. Podeur**, 4, rue du Camp-Canadien.
Club Sportif Clodoaldien, **M. Lagadec**, 11, rue du Docteur-Desfossez.
Amicale Motocycliste Clodoaldienne, **M. Claude Gapin**, 8, rue Dailly.
Aéro-Club-Clodoaldien Colonel-Thénault, **M. R. Portal**, 17, rue de Penthièvre. **Sceaux** (92).
Automobile-Club de St-Cloud, **M. André Garnier**, 8, avenue Duval-Le-Camus.
Cercle Hippique de Saint-Cloud, **M. de Faucon**, 45, rue du Val d'Or.
Yacht Motor Club, **M. Bladinaire**, quai Carnot, face au 28. **M. Michel**, 9, avenue Duval-Le-Camus.
Hélice Club de France, face au 60, quai Carnot.
Club Nautique Clodoaldien, **M. Lacloche**, 40, avenue Balzac, Ville-d'Avray (92).
Tennis Club, **M. Coucke**, 121, rue des Tennerolles.
Les Boul'Dogs, **M. Rochas**, 118, rue Hoche ; **Colombes** (92).
La Pétanque Clodoaldienne, **M. Julien Arga**, 26, rue Dailly.
La Sonde, **M. Galupeau**, 37, avenue Bernard-Palissy.
Scouts de France, **M. Jacques Choiset**, 11, avenue Clodoald.
Guides de France, **Mme Bouygues**, 10, rue du Camp-Canadien.
Jeunesse Protestante, **M. Segond**, 5, rue Pasteur.
Jardins Populaires de France, **M. A. Mesme**, 9, rue de l'Eglise.

Le dernier Bulletin Municipal a rendu compte, d'une façon détaillée, avec illustration à l'appui, des Fêtes par lesquelles nous avons tenu à solenniser le X^e anniversaire de nos Jumelages avec les villes, devenues depuis nos amies, de Bad-Godesberg, Frascati et Maidenhead.

Il nous faut aujourd'hui parler d'activités qui se situent dans le cadre de ces jumelages et qui pour être moins spectaculaires, n'en ont pas moins la signification profonde du climat d'amitié que nous cherchions à créer et qui s'est, en fait, instauré. Dans cet ordre d'idées, il faut signaler les nombreux contacts, échanges, relations qui se font de familles à familles et qui sont la meilleure preuve, bien qu'échappant évidemment à tout « contrôle », des progrès accomplis d'année en année dans la voie de l'amitié européenne.

BAD GODESBERG

En mars : rencontre (privée) des dirigeants des Associations d'Anciens Combattants, à laquelle M. le Maire s'était fait représenter par M. Raynaud, Maire-Adjoint.

En mars également : rencontre hand-ball, à Saint-Cloud.

En avril, contact de la Croix-Rouge de Bad-Godesberg avec le comité St-Cloud-Garches en vue d'échange de secouristes.

Plusieurs visites à Saint-Cloud de groupes de jeunes, reçus officiellement, l'un de 20, l'autre de 33.

Rencontres privées entre scouts et entre praticiens spécialisés au cours du Congrès des Dentistes qui s'est tenu à Paris.

Echanges de jeunes, au cours de l'été, sur le plan familial.

Du 13 au 20 août, rencontre organisée à Bad-Godesberg pour les jeunes des quatre villes jumelées. Cette rencontre s'inscrit dans la série de celles qui sont prévues chaque année, alternativement dans l'une ou l'autre des villes.

Réception prochaine, par le Lycée de Garçons de Saint-Cloud, d'un groupe de vingt garçons de l'Aloisius Collège de Bad-Godesberg. Rencontre qui est sans doute le prélude à d'étroits rapports qui seront créés entre ces établissements et qui pallieront les difficultés que provoque la non concordance des vacances scolaires.

Egalement sur le plan privé, vingt-quatre dames du Cercle Féminin d'Amitié Européenne seront reçues à Bad-Godesberg, du 2 au 6 octobre prochain.

Enfin, nous signalons aussi les nombreux échanges réalisés par le « Rotary » de Saint-Cloud avec les homologues des trois villes jumelées.

MAIDENHEAD

Le 1^{er} mai, voyage rencontre à Maidenhead de 18 jeunes cadets de la section de foot-ball, en partie aux frais de la ville.

En juin, rencontre privée et compétition entre les membres du Golf-Club de Maidenhead et ceux du

Golf de Saint-Cloud, visite qui comporta une réception officielle par la Municipalité.

Signalons aussi plusieurs échanges individuels également réussis.

Et n'omettons pas dans cette chronique, d'adresser à nouveau à notre Ami M. Stanley Platt, town clerk de Maidenhead, nos vœux très amicaux pour le rétablissement de sa santé.

FRASCATI

Les relations avec cette ville amie sont des plus cordiales ; mais le handicap de la distance continue à peser sur les échanges qui sont difficiles à réaliser.

Signalons pourtant qu'à la demande de M. Boazzelli, Maire de Frascati, M. André Marie, secrétaire général de la ville de Saint-Cloud et historien compétent de notre ville, est allé à Frascati donner une conférence qui a réuni un nombre important d'auditeurs et qui a été des plus goûtées.

Cette initiative mérite qu'on s'y arrête car elle engendre un approfondissement des connaissances réciproques : il serait très souhaitable qu'elle soit suivie d'autres manifestations du même ordre.

Sur le plan privé, quinze dames de Frascati ont été reçues par le Cercle Féminin d'Amitié Européenne.

Notre but, par une meilleure connaissance réciproque est de développer l'amitié chez les jeunes, seule base solide d'un avenir européen.

Malheureusement, nous avons déjà déploré maintes fois les difficultés éprouvées sur le plan des contacts entre scolaires. C'est pourquoi nous aidons et encourageons des échanges dans le cadre même de la vie scolaire. Un projet s'est cristallisé avec Bad-Godesberg dont le Lycée de Garçons de Saint-Cloud sera le théâtre avec le bienveillant appui de M. le Proviseur.

Une demande est en cours d'étude en vue de rapports à instaurer entre notre lycée de jeunes filles et un établissement analogue de Maidenhead.

Entin, bien qu'en marge des Jumelages proprement dits, signalons la visite à Saint-Cloud de vingt jeunes filles appartenant à l'Institut Sainte-Bénédictine de Saint-Cloud du Minnesota, notre ville-sœur des Etats-Unis.

Le schéma des structures

de la boucle de Nanterre (District)

A la veille de la formation du premier Conseil Général du Département des Hauts-de-Seine récemment créé, les structures nouvelles de ce département ont été présentées, dans le cadre de la Préfecture de la Région Parisienne (District) et sous forme du Schéma des structures de la boucle de Nanterre, à un certain nombre de personnalités de la région.

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne avait réuni à cet effet les membres de la Section d'Etudes Spécialisées composée de MM.

Adda, Maire-adjoint de Neuilly ;

Baillet, Premier-adjoint au Maire de Nanterre ;

Barrachin, Sénateur de la Seine ;

Baumel, Député des Hauts-de-Seine.

Chaveton, Maire de Saint-Cloud, Conseiller Général ;

Dardel, Maire de Puteaux, Conseiller Général ;

Even, Maire de Vaucresson ;

Grillou, Conseiller Général de la Seine ;

Frelaut, Maire de Colombes ;

Le Rallec, Maire de Garches ;

Peretti, Maire de Neuilly, Député des Hauts-de-Seine ;

Pontillon, Maire de Suresnes ;

Pourtout, Maire de Rueil-Malmaison, Conseiller Général.

et, pour l'administration, de MM. les Préfets **Delouvrier et Vaujour** ; MM. **Aubry-Lecomte**, Directeur-Adjoint du Cabinet du Préfet de la région parisienne, **Pandraud**, Secrétaire Général du Département des Hauts-de-Seine, représentant M. le Préfet ; **Lavergne**, rapporteur au nom de la Commission des Plans, Programmes et Projets devant le Conseil d'Administration du District de la R.P. ; **Watel**, du Service Régional de l'Équipement et d'autres fonctionnaires de l'Administration du District.

Il était bon — et c'est la raison principale de ces réunions d'étude — qu'après présentation du schéma des structures destiné à préciser au niveau d'un ensemble de communes, les orientations du schéma du secteur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne, les personnalités élues puissent en discuter librement et émettre avis et réserves éventuelles.

Ces options régionales consistent essentiellement :

a) en projets routiers et ferroviaires ;

b) en projets de grands équipements et d'activités tandis que celles concernant l'aménagement prennent en considération l'influence du secteur de La Défense sur l'ensemble de la zone ; la nécessité de procéder à une réorganisation de ce secteur, sous équipé et en évolution rapide.

Les buts essentiels sont ainsi précisés :

1. — Protection des sites (Mont-Valérien, Saint-Cloud, la Malmaison) et des espaces boisés ;

2. — Développement de l'infrastructure et des équipements demeurés insuffisants après transformation en habitat collectif de zones pavillonnaires.

3. — Concentration de l'accroissement de population en zones, les unes de forte urbanisation (Rueil-Plaine, situé entre l'EPAD (1) et Montesson et desservi par l'ARISO (2) et le RER (3) ; les autres de moyenne densité échelonnées le long de la Seine : Puteaux, Suresnes et Saint-Cloud.

4. — Réservation d'espaces libres pour équipements à préciser : au nord du Mont-Valérien ; sur le plateau de Buzenval ; dans la zone de loisirs et de sports située à l'ouest, en bordure de Seine, entre l'ARISO et Bougival.

Tous ces projets intéressent tout spécialement les communes qui forment le noyau du nouveau département : Nanterre (son chef-lieu) ; Puteaux, Suresnes, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson.

La charpente du schéma se présente ainsi :

● a) **Infrastructures** : routières (grandes liaisons et maillage de distribution) ; ferroviaires par le RER Est-Ouest (Boissy-St-Léger à St-Germain-Montesson) divisé en deux à la station triple RER-SNCF : branche de St-Germain (par Nanterre et Rueil) ; branche de Montesson destinée à desservir les grands équipements. Et réseau S.N.C.F. par les lignes maintenues

1) EPAD - Étude du plan d'aménagement de la Défense.

2) ARISO - Autoroute interurbaine de Seine-et-Oise.

3) RER - Réseau Express Régional.

de Paris St-Lazare à Versailles RD, St-Nom la Bre-
tèche, Issy-Invalides.

● b) **Equipements régionaux :**

a) Ensemble culturel comportant des Facultés (Let-
tres, Droit) parc public de 25 ha avec écoles d'art,
Musée du XX^e siècle, Institut universitaire de techno-
logie ;

b) Hôpitaux (national pour handicapés à Garches-
Vaucresson), psychiatrique à Rueil-Malmaison ;

c) Espaces verts et équipements sportifs (bois de
St-Cloud et de la Malmaison, Hippodrome de Fouil-
leuse, Golf de Saint-Cloud) ;

d) Centre commercial régional de la Défense :
160 000 m² permettant en 1985 tous les achats ano-
maux actuellement effectués au centre de Paris.

● c) L'organisation urbaine des zones d'habitat et
de leur réceptivité et des zones d'activité avec pro-
grammation des emplois permettant le maintien d'un
rapport satisfaisant (0,45) entre l'emploi et la popu-
lation par la création de 65 000 emplois nouveaux
s'ajoutant aux 115 000 existant actuellement.

● d) Les équipements propres : commercial, sco-
laire, sportif, espaces verts, hospitaliers ; enfin les
cimetières.

**En résumé, il s'agit d'insérer la zone d'activités ter-
tiaires de la Défense dans un contexte organisé, ceci
en restructurant cette zone périphérique insuffisam-
ment équipée et en assurant un rapport favorable en-
tre l'habitat et le travail et en créant les équipements
nécessaires aux besoins de la population future.**

Dès la première réunion de travail, les personnal-
ités présentes élirent Président de la Section d'Etudes
spécialisée, M. F. Chaveton, Maire de Saint-Cloud,
Conseiller Général de Seine-et-Oise.

Par la suite, les réunions consistèrent essentielle-
ment à permettre aux élus de poser des questions
aux hauts fonctionnaires qualifiés qui prenaient part
aux réunions, et surtout à formuler des objections, des
réserves plus ou moins catégoriques sur tel ou tel
point du schéma, parfois des oppositions absolues à
telle partie du projet.

Une remarque générale de principe se fait jour :
c'est que les grandes lignes des divers projets ont
été arrêtées, sous réserve peut-être de détails à met-
tre au point, sans qu'aient été consultés au préalable
ni les maires ni les conseils municipaux des commu-
nes intéressées.

D'autre part, s'il est exact que les membres de la
section d'études spécialisée sont réunis pour émettre
un avis, il n'en reste pas moins qu'on leur impartit
un délai trop bref pour une étude approfondie et une
réunion efficace des conseils municipaux, d'une part ;
d'autre part, puisqu'il est bien évident que toutes les
questions à débattre sont, au premier chef, de la com-
pétence du Conseil Général, il est unanimement
souhaité que les réponses définitives puissent être dif-
férées jusqu'à réunion, en octobre, du Conseil Général
à élire du nouveau département des Hauts-de-Seine :
faute de quoi, celui-ci se verra, dès sa naissance, mis
en face du fait accompli ou du moins de la décision
prise.

Ce n'est donc que sous les plus expresses réserves
ci-dessus que les membres de la section d'études en
viennent au détail du schéma.

M. le Préfet Vaujour fait toutefois remarquer qu'il
ne s'agit pour l'instant que d'une appréciation sur les
grandes lignes, les études de détail pour chaque
commune devant intervenir ultérieurement.

Les **conclusions** sont résumées dans un projet d'avis
qui a été soumis à la section d'études et dont les
points principaux sont les réserves suivantes :

● a) admis le principe des voies nouvelles proje-
tées, il est demandé que le tracé en soit précisé et
étudié de façon à minimiser les destructions ;

● b) l'attention est attirée sur la nécessité de pré-
voir le relogement des expropriés dans leur commune
d'origine ;

● c) il est estimé que le zoning et les densités d'oc-
cupation du sol devront être révisés et adaptés au ca-
ractère particulier de chaque commune, pour tenir
compte à la fois de la situation démographique exis-
tante et de l'organisation urbaine future ainsi que des
équipements collectifs indispensables pour correspon-
dre aux besoins des populations ;

● d) l'urgence de l'élaboration, en accord avec les
conseils municipaux, de plans d'urbanisme ayant va-
leur réglementaire, est soulignée ;

● il est insisté sur l'importance du développement
indispensable de la desserte du secteur par des
moyens de transports en commun appropriés et suf-
fisants ;

● f) la protection des espaces verts existants est
souhaitée ;

● g) il est estimé nécessaire que les municipalités
concernées soient saisies de ce schéma (P.D.U.I.,
P.U.D.) ainsi que le Conseil Général des Hauts-de-
Seine, dès son installation, afin que les propositions
de l'Administration puissent être revues ;

● h) il est demandé, sur le plan financier, que soient
prévus les moyens nécessaires à l'acquisition dans les
délais légaux, des réserves foncières à moyen et long
termes, en vue de la réalisation des infrastructures
routières, des équipements divers notamment sco-
laire et que soit précisé le pourcentage des équipe-
ments collectifs qui resterait à la charge des commu-
nes.

Sur le plan particulier des communes intéressées, la
commune de Saint-Cloud demande :

la **modification** qu'elle estime indispensable du tra-
cé de la voie Nord-Sud pour éviter la traversée du
Parc de Saint-Cloud. (La voie projetée dans l'axe de
la rue de la Porte-Jaune, coupe en deux les terrains
du Lycée Américain, le parc de Saint-Cloud, la com-
mune de Ville d'Avray, pour aller se perdre dans les
bois de Meudon).

la **conservation**, dans leur intégrité, dans le cadre
du zoning proposé, de l'hippodrome et du golf de
Saint-Cloud et, d'une manière générale, de tous les
espaces verts.

Avant de se séparer, les Maires qui faisaient partie
de la section d'études spécialisée, c'est-à-dire ceux de
Neuilly, Nanterre, Saint-Cloud, Puteaux, Vaucresson,
Colombes, Garches, Suresnes, Rueil-Malmaison, ont
adopté à l'unanimité la **résolution suivante** :

« Les Maires soussignés tiennent à exprimer leurs
« préoccupations devant le schéma présenté à leur
« appréciation.

« En ce qui concerne les structures routières, il leur

« apparaît que la nécessaire confrontation entre un « schéma théorique établi sans consultation préalable « des instances communales ou départementales intéressées et les réalités locales, exige que des délais « d'étude complémentaire soient prévus.

« La détermination des zonings fixés elle aussi sans « référence sérieuse aux P.U.D. existants engage directement la responsabilité des conseils municipaux « qui restent seuls légalement compétents et sont seuls « responsables vis à vis de leur population.

« Il nous apparaît donc que les plans d'aménagement ne sauraient être déterminés sans que l'avis des « conseils municipaux ait pu être valablement sollicité.

« Enfin, l'appréciation du schéma de structure pour « les boucles de Nanterre, intéresse directement l'aménagement du cœur du département des Hauts de « Seine.

« Il nous est présenté, alors même que le Conseil « Général de ce nouveau département est en voie de « constitution et donc dans l'incapacité de se prononcer valablement sur ces problèmes.

« Là encore il nous paraît indispensable que le Conseil « Général des Hauts de Seine soit préalablement « consulté sur ces projets. »

Conclusion pratique

Pour ce qui concerne plus spécialement la région de **Saint-Cloud**, la Municipalité, unanime, demandera à son conseiller Général d'appuyer et de hâter la création de certaines routes (en rouge tireté sur le plan : voir double page au milieu du Bulletin) ; et, au contraire, de s'opposer avec la dernière énergie à deux des routes projetées (en noir tireté).

L'examen attentif du plan que nous publions fait apparaître mieux qu'aucune explication les raisons de cette attitude, certaines de ces routes étant aberrantes, tant par les destructions qu'elles entraînent que par l'absence de débouchés et d'utilité réelle ; d'autres au contraire présentant un caractère d'extrême urgence pour tenter de combattre l'asphyxie de certains secteurs.

C'est pourquoi, devant l'importance des décisions, il est impérieusement nécessaire que des **élus** participent aux travaux du District (Préfecture de la Région parisienne). Il serait impensable que l'avenir des 15 000 000 d'habitants que la Région comptera vers 1980, soit livré aux seuls technocrates sans tenir compte de l'avis des représentants des populations, mieux placés que quiconque pour connaître les désirs justifiés et les besoins réels.

Ce sera une des tâches, et non la moindre, des nouveaux Conseils Généraux issus des anciens départements de la Seine et de la Seine-et-Oise.

Une Délégation du Conseil Général reçue par Monsieur le Ministre de l'Équipement.

Une délégation composée de M. Chauvin, président du Conseil général, de M. Duboscq, premier vice-président et de M. Dupouy a été reçue le jeudi 29 juin à 17 heures, par M. Ortoli, ministre de l'Équipement.

La délégation a exprimé au ministre les inquiétudes du Conseil général en matière de logement et d'équipement. Elle a fait ressortir l'insuffisance de la construction de logements dans la région parisienne et plus particulièrement en Seine-et-Oise ; alors qu'aux dires mêmes de M. le Préfet de Région, il faudrait construire 150 000 logements par an en Seine-et-Oise, l'attribution pour 1965 ne portait que sur 82 000 logements dont 30 000 H.L.M. et 52 000 logements avec primes et sur ces derniers 16 000 n'ont

pu être réalisés du fait des mauvaises conditions des prêts différés. La délégation a réclamé un accroissement sensible du nombre de logements H.L.M. et une amélioration des conditions financières des prêts différés.

Le ministre a informé la délégation qu'il avait déjà apporté un assouplissement aux règles régissant les prêts différés, que d'autres mesures seraient encore prises si l'effet des premières était insuffisant, mais par contre, il a informé très nettement la délégation que dans l'état actuel de nos finances et de notre économie, il ne fallait pas espérer une augmentation du nombre des H.L.M.

Abordant ensuite le problème des équipements, la délégation a déploré l'insuffisance des crédits prévus au V^e Plan pour les infrastructures, en particulier pour les voies de dégagement. Elle a alerté le ministre sur les graves inconvénients, voire même les troubles que pourrait entraîner l'implantation des grands ensembles immobiliers avant que ne soient réalisés les équipements nécessaires, aussi bien en infrastructures qu'en superstructures.

Le ministre, tout en faisant remarquer à la délégation qu'un effort sans précédent était fait dans la région parisienne, a reconnu qu'il était insuffisant, eu égard aux besoins et a donné l'assurance que ce problème était actuellement examiné par lui-même, avec la volonté d'y apporter une solution.

les sports

Dans nos précédents articles sur les sports, nous avons avec insistance évoqué les problèmes de nos installations, et nous avons bien fait comprendre nos préoccupations dominantes en matière d'équipement ; aussi, nous voudrions aujourd'hui vous parler des dirigeants, des animateurs, de l'encadrement de nos jeunes sportifs.

En effet, il ne s'agit pas uniquement de construire des salles ou d'avoir des terrains ou de louer des piscines, puis de les livrer anarchiquement à des jeunes qui ne seraient pas encadrés.

Il nous faut de plus en plus de dirigeants, d'animateurs, de moniteurs et d'entraîneurs.

L'équipement humain est en fait important dans la pratique des sports et nous rencontrons au fur et à mesure de notre expansion beaucoup de difficultés pour le résoudre convenablement.

Il nous faut susciter des vocations de dirigeants au sein de notre population, afin de disposer d'hommes de bonne volonté pouvant consacrer 3 ou 4 heures par semaine à une section de la société sportive municipale.

Si cela était, dès septembre ou octobre, ce « ballon d'oxygène » donnerait plus de vie à nos activités et soulagerait ceux qui depuis de nombreuses années assument avec assiduité et compétence de lourdes charges.

Nous avons observé de nombreux cas de renoncements de dirigeants, d'animateurs et d'accompagnateurs. La situation familiale et ses obligations de tous ordres en sont souvent la cause. C'est pourquoi, pour résoudre ce difficile problème, nous faisons particulièrement appel aux parents dont les enfants pratiquent un sport chez nous et sortent en équipe le dimanche.

Vous trouverez, ci-dessous, les disciplines pratiquées à la société sportive municipale.

Venez à la Mairie (bureau des sports) demander des renseignements complémentaires ou satisfaire votre curiosité. Selon vos goûts et vos capacités particulières, vous vous déciderez pour l'une ou l'autre de ces activités.

- DISCIPLINES MASCULINES -

	Age	Horaires	Cotisation	Lieu
FOOTBALL	à partir de 11 ans	Entraînements : selon la catégorie du joueur : jeudi après-midi ou dimanche matin. Matches : dimanche après-midi.	Suivant la catégorie (toutefois, assez minime.)	Stade du Quai Carnot à St-Cloud.
GYMNASTIQUE .	à partir de 12 ans	Adultes : mardi et jeudi de 20 à 22 heures, et dimanche de 9 à 12 heures. Garçons : jeudi de 16 à 19 h 30 et Samedi de 17 à 19 heures.	Annuelle : 25 F environ.	Salle municipale, 19, rue de Buzenval St-Cloud.
ATHLETISME ...	à partir de 14 ans	Mercredi de 18 à 20 heures. Dimanche de 9 h à 12 heures.	Annuelle : 15 F environ.	Stade Quai Carnot.
JUDO	Scolaires de 10 à 14 ans Adultes au-dessus de 14 ans	Scolaires : mercredi de 17 h à 19 heures. jeudi : de 14 h à 16 heures et de 16 à 18 heures. Adultes : lundi de 19 h 30 à 21 h 30. mercredi : de 19 h 30 à 21 h 30.	Licence Annuelle : 15 F + cotisation mensuelle de 5 F. Licence Annuelle : de 18 à 22 F + cotisation mensuelle de 10 F.	Centre Culturel, 14, rue des Ecoles.
NATATION	Tous les jeunes à partir de 8 ans sachant nager			
HAND-BALL	à partir de 11 ans			Sur le terrain des Sports de l'Ecole du Centre.
AVIRON				(Des précisions seront données ultérieurement à ce sujet dans un prochain bulletin.)

- DISCIPLINES FÉMININES -

	Age	Horaires	Cotisation	Lieu
GYMNASTIQUE .	à partir de 12 ans	Adultes : lundi et vendredi de 20 à 22 heures. Fillettes : lundi et vendredi de 18 à 20 heures.	Annuelle : 25 F environ.	Salle municipale, 19, rue de Buzenval à St-Cloud.
RYTHMIQUE	à partir de 6 ans	Mercredi de 16 à 17 h 45. Jeudi de 9 h 30 à 11 heures. Samedi de 16 h 45 à 18 h 15. Lundi de 16 h 30 à 18 heures. Mardi de 16 h 30 à 18 heures. Jeudi de 10 à 11 heures.	Annuelle : 5 F.	Ecole du Centre. Ecole du Val d'Or. Ecole des Coteaux.

N.B. — Ces tableaux ont été établis tôt en saison, afin de pouvoir paraître en temps utile. De ce fait, certains renseignements nous ont manqué. Le Bureau des Sports de la Mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Par ailleurs, la Municipalité organise, sous le patronage de la Caisse des Ecoles Publiques « Les Activités du Jeudi » qui ont lieu tous les jeudis après-midi de 14 heures à 17 h 30 dans des locaux appartenant à la Ville sis 9, rue Gounod (mixte pour les enfants de 8 à 14 ans).

Il existe également dans notre Ville une Maison des Jeunes et de la Culture située actuellement 1, place Clemenceau à Saint-Cloud qui accueille les jeunes gens et jeunes filles à partir de 16 ans (toutes précisions sur les activités de cet établissement seront données : soit par le Bureau des Sports et de la Jeunesse de la Mairie, soit par le Directeur (téléphone : 408-19-09) le soir après 18 heures sauf le mardi.

Garderie d'enfants et halte-garderie

A partir du 1^{er} septembre, la **Halte-garderie** de Montretout (avenue des Villes-Jumelées) sera ouverte **tous les jours** (sauf les jeudis et samedis après-midi) : ceci semble correspondre aux besoins des mamans du quartier.

Celle qui fonctionnait au Centre social de la rue de l'Yser, sera complètement fermée, mesure que la Municipalité a cru devoir prendre étant donné le **très petit** nombre d'enfants qui étaient confiés à cette halte.

Quant à la **garderie du jeudi**, elle ouvrira ses portes le **jeudi 21 septembre**, dans les conditions habituelles.

Cours Ménagers

L'année 66-67 a été très bonne dans les deux cours et il faut espérer qu'un nombre important de dames et de jeunes filles suivront, au cours de l'année 67-68, ces cours entièrement gratuits, offerts par la Caisse d'Allocations Familiales de la Région Parisienne et qui ont lieu dans des locaux municipaux : au Centre culturel de la rue des Ecoles et au Centre social de la Passerelle de l'Avre.

Ils sont sanctionnés tous les ans, au cours de l'automne, par une distribution des prix offerts par des industriels et par la Ville de Saint-Cloud.

Les cours de la saison prochaine auront lieu :

au Centre Social de la Passerelle de l'Avre :

le mercredi, de 9 heures à 12 heures (cours pour adultes) ;

le vendredi, de 13 h 30 à 17 h 30 (cours pour adultes).

au Centre culturel de la rue des Ecoles :

le lundi, de 13 h 30 à 16 h 30 (cours pour adultes) ;
le mercredi, de 9 heures à 12 heures (cours pour adultes) ;

le mercredi, de 14 heures à 16 heures (cours pour adultes) ;

le jeudi, de 9 heures à 12 heures (cours pour jeunes filles) ;

le vendredi, de 9 heures à 12 heures (cours pour adultes).

Le premier cours a été fixé au mercredi 20 septembre.

Pour tous renseignements, s'adresser au Service Social de la Mairie.

LES PÉRIMÈTRES SCOLAIRES

Les périmètres scolaires sont déterminés afin de bien répartir les effectifs d'élèves selon les données géographiques du domicile des parents. Aussi ne peuvent-ils être modifiés pour la convenance personnelle et telle ou telle famille sans risque de créer des précédents qui mettent en cause cette répartition, faite en complet accord avec M. l'Inspecteur de l'Enseignement primaire. Il serait inadmissible que, dans un groupe, le nombre moyen d'élèves par classe ressorte à 20 et qu'il soit de 40 dans le groupe voisin ; aussi demandons-nous aux familles beaucoup de compréhension pour admettre, **dans l'intérêt des enfants**, la répartition en vigueur qui a été étudiée de très près par les membres responsables de la Municipalité et de l'Enseignement.

Carnet de deuil

Nous avons appris avec peine le décès survenu à Tours le 2 juillet, de notre ancien concitoyen bien connu :

Monsieur Maximilien MERCIEUX

Officier du Mérite Agricole

Monsieur **Mercieux** qui disparaît à l'âge de 88 ans, s'était signalé au cours de la dernière guerre en participant très activement à la Défense passive.

Nous adressons à sa famille l'assurance de notre sympathie émue.

Réunions d'accueil

Renouvelant un geste déjà répété plusieurs fois dans le passé, la Municipalité avait convié, les 20 et 27 juin, les nouveaux habitants récemment installés dans un certain nombre de grands ensembles de notre ville, à prendre part à une **réunion d'accueil**.

Ces réunions, qui revêtent volontairement un caractère de simplicité, se déroulent à la satisfaction des invités qui y trouvent l'occasion de prendre contact avec la Municipalité, les élus municipaux de leur quartier, avec d'autres habitants de leur immeuble ou d'immeubles voisins. Ils cessent dès lors d'avoir l'impression d'être des nouveaux venus, isolés, inconnus ; et c'est bien là un des buts principaux de ces manifestations.

Elles seront suivies d'autres de même nature. Nous voudrions qu'aucun arrivant ne puisse avoir l'impression qu'il a été omis car notre désir sincère est de n'exclure personne : les invitations étant établies d'après les listes d'occupation des grands immeubles risquent de ce fait d'être incomplètes. Nous inviterons très volontiers les personnes, nouvelles venues à Saint-Cloud, qui nous feront connaître leur arrivée.

ENFIN DES ABRIS PLACE CLEMENCEAU !

Patience et longueur de temps... Voici plus de quinze ans que nous multiplions les démarches auprès de « Qui-de-droit » — et le Bulletin s'en est maintes fois fait l'écho — pour que les « usagers » des diverses lignes d'autobus et de cars qui partent de la place Clemenceau où y passent, ne soient pas condamnés, hiver comme été et par tous les temps à supporter stoïquement les intempéries en attendant de pouvoir prendre place dans le véhicule qui les concerne.

C'est chose enfin faite ! Et nous saluons cette utile réalisation avec une joie non dissimulée.

L'aire de stationnement des autobus, devant le Parc de Saint-Cloud, faisant partie du Domaine National, un conflit opposait depuis longtemps la Conservation du Domaine et les divers promoteurs qui s'essayaient à obtenir l'autorisation pour cette implantation.

Grâces soient rendues à M. **Weill**, président-directeur général de la R.A.T.P., qui a su trouver les moyens de mettre fin à ce litige, ceci pour le plus grand bien de tous.

Par la même occasion, un autre abri a été installé devant l'ancienne gare à l'intention des voyageurs qui attendent le 160 ou les cars desservant Garches, Vaucresson et les au delà vers Rueil et St-Germain-en-Laye.

Tout est bien qui finit bien...

Des projets de Saison Musicale

Grâce à l'**Association des Amis de la Musique** et à son Groupe d'initiation musicale, notre ville connaît depuis quelques années un renouveau musical certain dont il serait souhaitable qu'aucun des nombreux amateurs qui l'habitent ne se désintéresse.

Outre ces activités qui seront poursuivies et d'autres qui ont fait flores dans le passé, notamment dans le domaine de la musique sacrée, et qu'on s'efforce de faire revivre, nous aurons le privilège, la saison prochaine, de bénéficier de plusieurs grands concerts symphoniques qui seront donnés à la Salle des Fêtes par les grands orchestres de Paris, sous la direction des chefs les plus prestigieux et avec le concours de solistes de renommée internationale, ceci dans la ligne des efforts de décentralisation artistique entrepris par M. le Ministre des Affaires Culturelles.

Toutes précisions seront, bien entendu, portées à la connaissance des personnes intéressées par voie d'affiches et de tracts. Mais, tout en respectant l'effet de surprise, nous nous permettons, par cette brève annonce, d'insister sur le fait que l'avenir d'une telle initiative repose essentiellement sur la faveur qu'elle rencontrera dès les premières manifestations... Qu'on se le dise !

distinctions honorifiques

Il nous est particulièrement agréable de faire connaître la nomination au grade d'Officier dans l'Ordre National du Mérite, de M. Claude Boitel, Préfet des Hauts-de-Seine.

Nous sommes, par ailleurs, heureux de signaler les nominations, promotions ou distinctions suivantes dont ont bénéficié quelques uns de nos concitoyens auxquels nous exprimons nos très vives félicitations.

Légion d'Honneur

M. Louis **Rose** a été créé **Chevalier**, à titre militaire, lors de la prise d'armes du 25 juin 1967, à Versailles, en tant que capitaine de cavalerie de réserve et combattant du Vercors (2 citations), des Vosges et de l'Alsace.

Ordre des Palmes Académiques

Par décret en date du 18 juillet 1967, sur le rapport du Ministre de l'Education Nationale, ont été promus **officiers** :

M. Jacques **Butterlin**, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud ;

M. Marc **Clerc**, professeur agrégé de lycée à Saint-Cloud ;

ont été nommés **chevaliers** :

M. Pierre-Charles **Barberis**, Maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud ;

Mlle Lucienne **Durin**, professeur au Collège d'enseignement secondaire de Saint-Cloud ;

Mme **Gros** née Marguerite Modat, professeur de lycée à Saint-Cloud ;

Mme **Poulet** née Renée **Cady**, institutrice au collège d'enseignement secondaire de Saint-Cloud ;

Mme **Schmitt** née Jacqueline **Marzellier**, professeur de lycée à Saint-Cloud.

Médaille d'honneur départementale et communale

Médaille d'Argent : Mme Simone **Murat**, Maître auxiliaire d'éducation physique de la ville de Saint-Cloud.

Médaille d'honneur de la Jeunesse et des Sports
M. Edmond-André **Carton**, Saint-Cloud (Arr. du 12 avril 1967).

Médaille de la Famille Française

Médaille de Bronze : Mme **Alexandre** née **Thurid Henckel**, 5 enfants, **Bad-Godesberg**.

Médaille d'Argent de la Présidence de la République

(A titre exceptionnel) M. Giuseppe **Gaidoni**, nouvel habitant de Saint-Cloud, Délégué à l'Office Italien de Tourisme à Paris.

Nous rappelons que le Bulletin est toujours disposé à faire état des distinctions flatteuses décernées à nos concitoyens. Nous serions reconnaissants aux bénéficiaires de vouloir bien nous en faire part pour éviter que, faute d'en avoir eu connaissance, nous les omettions.

Brillants résultats scolaires

Nous avons le plaisir de porter à la connaissance de nos lecteurs les résultats du B.E.P.C. particulièrement brillants cette année :

— au C.E.G. de Garçons, rue des Ecoles à Saint-Cloud où, sur 60 élèves présentés, il y a eu 60 reçus,

— au C.E.S. de Filles, rue Gounod à Saint-Cloud où, sur 38 présentées, il y a eu 32 reçues.

Enfin, le garçon classé premier du canton au C.E.P. a été le jeune Patrick Parment de Saint-Cloud, alors que la première fille a été Laurence Giromini, également de Saint-Cloud.

Toutes nos félicitations.

bibliothèque municipale

Nous rappelons les heures d'ouverture :

Tous les matins (sauf lundis, mais y compris les dimanches) de 10 heures à midi.

En outre, les jeudis, de 17 à 19 heures, samedis de 15 à 18 heures.

Parmi les nombreux ouvrages qui ont été récemment mis à la disposition du public (on en consultera sur place la liste détaillée), nous relevons :

Le Japon que j'aime, offert par M. Yatabé, conseiller à l'Ambassade du Japon.

- | | |
|-----------------|---|
| M. A. Desmarest | Les remparts de Saint-Paul.
Portrait de Violette Grandier.
Les maisons adverses. |
| M. Blancpain | Villa des antipodes. |
| R. Peyrefitte | Notre amour.
Sous le vent des bêtes sauvages. |
| V. Charlie | Viet-Cong. |
| Amiral Auphan | Histoire de la décolonisation. |
| G. Pillement | L'Espagne inconnue, Nord.
L'Espagne inconnue, Sud.
Le Portugal inconnu. |
| F. Mauriac | Mémoires politiques. |
| de Gaulle | Giraud. |
| P. Ordioni | A bout portant sur Londres.
La grande raffle au Vélodrome d'Hiver.
Mort d'un Président. |
| Bodard | Guerre d'Indochine, Tome III. |
| A. Chamson | La superbe. |
| P. Gascar | Histoire de la captivité des Français en Allemagne. |
| L. de Vilmorin | Malicieuse. |
| R. Aron | Histoire de l'Épuration.
Alice en Ecosse.
Mystère du Chat botté.
Alice et la statue qui parle.
Prince de Donegall.
Puck contre les voleurs.
un ban pour Puck.
Mon village au bord du ciel. |
| C. St-Laurent | Hortense, Tome V (Les vendanges sont faites). |
| L. Daughton | 1 million de dollars. |
| Simenon | Le voleur de Maigret.
6 « Masques ».
6 « Séries Noires ». |

J. Servan-Schreiber
Vercors
Benzoni

Alors, raconte!

La bataille du silence.

Catherine des grands chemins, tomes IV et V.

Histoire de la Waffen S.S.

Don Quichotte de Poméranie.

H. Fallada

Le Centre Nautique des sources de la Bièvre

C'est avec une vive satisfaction que nous saluons, et signalons à nos lecteurs, la création et l'ouverture au public du « Centre Nautique de la Vallée de la Bièvre ».

Situé en forêt domaniale de Versailles, au Sud de Versailles et de Satory (CD 91, route de Versailles à Dampierre), ce Centre a transformé un terrain marécageux inaccessible porteur d'un médiocre peuplement forestier en une base de plein air et de loisirs.

Trois étangs ont été créés ainsi qu'une plage et ses installations, des routes, des parkings, des sentiers pour la promenade à pied ou à cheval : c'est maintenant une zone d'attraction pour cette région où l'on peut se baigner, canoter, faire de la voile, pêcher. Les prochains aménagements réaliseront bientôt la plus vaste baignade de plein air de la région parisienne ainsi qu'un plan d'eau de plus de 30 ha pour la pêche, la voile et le canotage.

Devant ce magnifique résultat, dû à la clairvoyance et à la ténacité de l'Administration des Eaux et Forêts, de l'Office National des Forêts, du Ministère de l'Agriculture, du District de la Région Parisienne et du Syndicat intercommunal d'exploitation formé par les communes de Guyancourt et Saint-Cyr, on se prend à rêver... et à souhaiter que cet exemple soit suivi ! Il est bien certain que notre Parc National de Saint-Cloud, en passe de devenir un réseau de routes, réservées en fait à la circulation automobile, pourrait être aménagé pour l'agrément et l'utilité des nombreux promeneurs qui seraient d'autant plus attirés : de nombreux espaces libres **non boisés** seraient aisément transformés en aires de sports et de jeux. Nous sommes certainement, en exprimant ce souhait, les interprètes de tous les amis de la nature et du plein air, qu'ils habitent Saint-Cloud ou Paris, sans oublier Boulogne, Garches, Marnes et Vauresson.

Ce ne serait d'ailleurs qu'abonder dans le sens du Décret de la Convention Nationale dont le fac-similé illustre ce numéro puisqu'ainsi notre Parc serait réellement « conservé et entretenu pour servir aux jouissances du peuple »...

Installation de Praticiens

M. le Docteur Jean-Pierre Deneuille, Ancien Interne, ophtalmologiste, assistant des Quinze-Vingt, vient d'ouvrir un cabinet médical : 33, rue des Tennerolles. 605-57-79. (Maladies des yeux).

Madame Colette Lang, pédicure médicale, diplômée d'Etat, infirmière, conventionnée par la Sécurité sociale, a ouvert un cabinet 40, rue du Mont-Valérien où elle reçoit tous les jours, sauf lundis matin et jeudis après-midi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures (et également sur rendez-vous).

On peut également s'adresser à elle à son cabinet de **Suresnes**, 3, avenue Gustave-Stresemann (place de la Paix) 772-01-53 (Cabinet) 408-60-99 (Domicile).

avis officiels

Élagage des arbres et arbustes surplombant la voie publique (Rappel)

Conformément à l'article 35 du Règlement de Police Municipale du 25 janvier 1904 et à l'arrêté municipal du 8 septembre 1965, les propriétaires de terrains ou constructions situés en bordure de la voie publique sont invités à faire d'urgence l'élagage des haies, arbres et arbrisseaux.

Ces prescriptions sont rappelées afin que l'élagage soit fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie, les branches ne devant pas dépasser sur la voie publique ainsi que les lierres et autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture.

Il a été constaté en effet que dans certaines rues de la ville, la végétation masquait des plaques de rues, des disques de signalisation routière ou des panneaux de voirie.

Les propriétaires devront donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents éventuels dont ils seraient personnellement et civilement responsables.

Association des donneurs de sang de Saint-Cloud

Vous possédez certainement un véhicule, qu'il soit à deux ou quatre roues, qu'il soit commercial ou privé, obligatoirement vous êtes assuré, cela est parfait. Mais vous ne connaissez pas votre groupe sanguin.

Pensez que même pour un léger accident de la circulation, il sera peut-être nécessaire de vous faire une transfusion sanguine.

Si votre état physique vous le permet, si vous êtes âgé de moins de 60 ans, offrez votre sang, même une seule fois. Vous pourrez ainsi connaître votre groupe de Rhésus sanguin.

— Vous devez aussi amener vos amis.

— Vous devez devenir un propagandiste du don du sang.

— Aidez-nous. Aidez l'Association des Donneurs de sang de Saint-Cloud, en adhérant à notre action.

Cotisation 1967-1968 :

Donneur de sang : 5 F.

Non donneur de sang : 10 F.

Membre Bienfaiteur : selon votre convenance.

Nous vous en remercions à l'avance.

REGLEMENT : par chèque bancaire ou chèque postal de paiement, au nom de l'Association des Donneurs de Sang de Saint-Cloud. Président : M. Ch. BOUET, 19, rue du Calvaire.

N.-B. — La mise en garde que nous avons insérée dans notre bulletin n° 106 du premier trimestre 1967 à la demande du Centre de Transfusion et d'Hématologie de Versailles, visait une « Association fantôme » qui se présente sous le nom d'Association Nationale de la Fonction Publique; et nous vous prions de ne pas confondre avec l'activité très appréciée de l'Association des Donneurs de sang de Saint-Cloud qui participe à toutes les journées du sang sur le plan local, et qui assure la propagande de ces journées, en collaboration avec le Centre de Transfusion sanguine de Versailles d'une part, et le Centre National de Transfusion de Paris d'autre part.

état civil du 31 Mai au Août 1967

Naissances

Olivier Sandrine Andrée Louise; Olivier Carole Dorothy; Guilloix Yannick Camille Jean-François Marie; Louis-Marie Antoinette Line Nathalie; Bezier Dominique Jean Paul Marie; Duplessix Marie-christine Aurélie Paule; Guéry Jérôme Bernard; Morvan Nathalie Rachel; Lopez Olivier; Noyer Caroline Françoise; Guillotte Pierre Louis Fernand; Jacques Nathalie Isabelle; Cornaud Nathalie Marie Ange; Martel Laurent Gilles Pierre; Guérin Roger Ronald; Irissou

Bertrand Stéphane; Laribe Jean-Pierre François; Thébault Bertrand Pierre Alexandre; Morosoli Philippe Christophe; Montuelle Valérie Marcelline Marthe; Laclef Jérôme Jean François; Hoguet Frédéric Jean Pierre; Lopez Maria-Remedios; Willemin François Jean Christian; Giuffrida Anne-Isabelle Nadine Sophie; Gaüzère Stéphane Pierre Bernard; Gausson Thierry Roger Pierre.

Mariages

Biziou Alain Jean Georges et Degaille Monique Nicole Françoise; Schreder Gérard Paul et Houck Julie Margaret; Panceri Rosa Clotilde et Descroix Jean Jacques Maurice; Pecourt Jean-Pierre et Le Vot Danielle Roberte Renée; Zignani Alain et Suignard Evelyne Jeanne; Dubois Françoise Huguette Juliette et Bonutti Jean-Claude; Berthelot Jacques Georges Henri et Lebecq Nicole Thérèse; Cremieux Daniel Lucien et Braise Anne-Marie Suzanne; Martineau Bernard René Maurice et Delaby Sophie Françoise; Hamon Laurent François et Boursin Colette; Ahr Jean-Claude Aebert et Pasquier Elisabeth Bernadette; Duval Michel Jacques Marcel et Maire d'Eglise Annie Huguette Suzanne; Monconduit Mathieu Philippe Vincent Marie et Plasse Marie-France Hortense; Gouault Johnny Pierre Dominique et Kuczur Estelle; Champagne Didier Christian François et Messinesi Hélène Marie Françoise; Wargnies Pierre Robert Willy et Kerysaouen Yvette Denise; Bourretère Bernard Roger et Roussel Marie-France Claire; Poujade Jean Emile René et Sirven Marie-Thérèse Germaine; Robin Bernard Marc et Garnier Françoise Claire Jeanne; Erb Gérard André et Annet Hélène Josiane; Simon Jean-Pierre Marcel Jules et Le Moal Geneviève Louise; Thibault André Charles Georges et Pringot Anne Marie-Medeleine; Serfaty Victor et Sebag Ruth; Jallut Christian Marcel et Baulard Jeanne Suzanne Renée; Rivoal Marc Jean-Claude et Niel Monique Antoine Paule; Cambon Pierre Marius André et Hénault Martine Marie Françoise Yvette; Ducoux Claude Nicolas et Portail Janine Louise Renée; Saporito Joseph Jean Louis et Andrieux Christiane; Pascal Jean Charles Félix René et Kalflèche Nicole Catherine; Terrier Jean Claude Louis et Woytt Marie-Laure; Dominguez Ojea Amado et Castro Gonzalez Rosa; Grosset-Grange Yves Abel et Dhuin Michèle Renée Marie; Abéard Alain André et Calame Michelle Louise; Gomes Antonio et Duarte Alves Joaquina; Lebraul Daniel et Praud Roselyne Marthe Lucienne Marcelle; Lippens Firmin August et Cooman Jeanne-Marie; Buridas Philippe Maurice Charlemagne et Chataignier Françoise Monique Andrée; Chuong Van Tuan et Doan Cécile; Combaluzier Philippe Antiochus et Desjardins Denise; Brenac Jean-Claude Michel et Sinic Marie-Thérèse; Flahout Daniel Georges et Bruneau Michèle Pierrette Yvonne; Boschi Mauro et Palmade Michèle Simonne Hélène; Patrice Monique Léon et Plumber Elvire Renée; Roy Michel Julien et Taupin Sylviane Lucienne; Soule Henri Pierre et Target Nicole Marcelle; Serinet René Eugène Albert Marie Victor et Delion Michèle Danielle; Béchade Pierre Jean René et Aujol Jeannine; Ventre Alain Etienne Joseph et Lageix Marie Paule; Cuny Sans José Roberto et Lafond Danielle; Rennesson Pierre Bernard Raymond et Duloquin Marie-Françoise Emilienne; Fromager Gérard Eugène Henri et Bourgeois Monique Jeanne Madeleine; Ferrebœuf Michel Jean-Pierre et Ritegno Dominique Bernadette; Planson Michel Albert Paul et Vaugelade Chantal Marie Françoise; Bellet Daniel Bernard et Meyer Annick Gabrielle; Gallas Alain René et Germanangue Monique Eugénie Denise; More Jean-Claude Jacques Roger et Touly Elisabeth Suzanne Louise Marie; Clamagirand Pierre et Grauer Jeanne Huguette; Lallier Georges Valentin et Rouhan Denise Anne Gabrielle.

Décès

Doussard Raoul Emile, 84 ans; Jacquelin Christian Jean-Pierre, 28 ans; Louvel Rosalie Augustine Florestine, Vve Auluc, 69 ans; Thomas Madeleine Charlotte Jeanne, Fme Colas, 59 ans; Michaut Céline Juliette, Vve Haffiger, 70 ans; Godart Jules Maurice, 85 ans; Hazak Eléna, Vve Orebi, 76 ans; Le Dref Jacques, 54 ans; Mylius Lucien, 60 ans; Chapelle Marie, Fme Coulaud, 78 ans; Schwetzer Marthe Marie Joséphine, Vve Thomas, 79 ans; Yvonneau Pauline, Vve Moreau, 92 ans; Boulet, Victor Emile Jean Marie, 73 ans; Mertzanis Hélène, Vve Frangoulis, 63 ans; Couillaut Denise Andrée, Fme Despalles, 56 ans; Lereux Ernestine Louise Fme Pauté, 78 ans; Blanc Auguste, 84 ans; Bourging Noé Moïse, 52 ans; Cotté Mireille Yvonne, Fme Solary, 71 ans; Goyer Louis, 65 ans; Bernard Alice Henriette, Fme Moureaux, 60 ans; Barreau Jules, 77 ans; Ballivet Adèle, Fme de Roué, 87 ans; Simard Marguerite Albertine, Fme de Cavallier, 60 ans; Jaboin Germaine Louise Françoise, Vve Dalbet, 79 ans; Grateau Marie Antoinette, 88 ans.

LOCATION DE COUCHES POUR BÉBÉS
ET LAVAGE

AMERICAN DIAPER - SERVICE

109, rue Tahère, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-78-91

Marcel LE CHAPELIN

FLEURISTE
14, Rue de l'Église
SAINT-CLOUD — MOL. 44-41
LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



voile
plein-jour

®

TERGAL
FIBRE POLYESTER

AMEUBLEMENT

TEXTILE SOLEIL

160, B^d DE LA REPUBLIQUE
92 SAINT-CLOUD

Spécialités pour enfants
de la naissance à 16 ans

Toutes les bonnes marques
de vêtements

“**papounet**”

11, rue de l'Église, 92 SAINT-CLOUD
605-94-22

La CAISSE de CRÉDIT MUTUEL de SAINT-CLOUD

- vous offre plusieurs formules de dépôt.
- peut vous aider par ses prêts.

Renseignez-vous : 28, rue Royale

Bureau ouvert : Dimanche : 10 h. 30 à 11 h. 30
Mardi et Vendredi : 18 h. 30 à 19 h. 30

Bauknecht

lave à 100°



INSTALLATIONS SANITAIRES
CHAUFFAGE CENTRAL
(GAZ - PROPANE - MAZOUT - CHARBON)

Henri LEGOU

ARTISAN AGRÉÉ “GAZ DE FRANCE”
8, rue Dailly, St-CLOUD Tél. 605-61-33
920-06-03

ARTS MÉNAGERS

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

ENTREPRISE DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & C^{ie}

73, rue des Tennerolles, SAINT-CLOUD — Tél. : 408-88-88

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY et C^{ie}

3, bd de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT
22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17
SURESNES
OPTIQUE DU BOIS
18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{ts} Louis RABONI & C^{ie}

3 POINTS DE VENTE :
Siège Social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : MOL. 76-72 et la suite
Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : MIC. 74-30 et la suite
Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE-SUR-SEINE
Tél. : MOL. 52-54

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

Teinturerie RAMOS

26, rue du Val-d'Or, SURESNES - Tél. 506.29-78
48, rue du Dr-M.-Bombiger, SURESNES - Tél. 506.46-88
« Résidence Beausoleil », SAINT-CLOUD - Tél. 408.67-35

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

ETS A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD
Tél. : 408-80-77



AGENCE ET ATELIERS AGRÉÉS

RENAULT "GARAGE DE LA POSTE"

ACHAT - VENTE - ÉCHANGE

6, rue Gaston-Latouche, SAINT-CLOUD

Tél. 825-45-40

Tél. 605-17-44

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Nouvelle Direction

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

CLASSES DE LA 6^{me} AUX BACCALAURÉATS

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

COURS ANNUELS « COURS DE VACANCES »

237, Grande-Rue, GARCHES - Tél. : 970-08-46

COUVERTURE - PLOMBERIE - ÉLECTRICITÉ

G. CIRASSE & C^{ie}

P. HERTEMAN, Gérant

72, RUE ROYALE, St-Cloud

Tél. : 605-41-42

VERRES DE CONTACT

J. TINLOT

OPTICIEN DIPLOMÉ

9, rue Dailly, SAINT-CLOUD

825-58-32



PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans

Agréé Gaz de France

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos, 92 - St-CLOUD

Tél. : 825-05-80

Pâtisserie - Confiserie
Glaces - Cuisine

G. Chamignon

13, Rue Sounod

Tél. 408.28.77 - St-CLOUD (S.-et-O.)

54, Rue du Commerce - PARIS (15^e) - 783.56.04

CARROSSERIE AUTOMOBILE

TOUTES MARQUES

TRAVAUX PAR SPÉCIALISTES

" GARAGE PASTEUR "

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — VAL. 45-40

COUVERTURE — PLOMBERIE

CHAUFFAGE CENTRAL — GAZ ET MAZOUT

Société CHALEUR - EAU - LUMIÈRE

ANCIENS ÉTABL. P. COMPAIN & C^{ie}

10, RUE DAILLY, SAINT-CLOUD - Tél. : 605 44-74

69, RUE BAYEN, PARIS — Tél. : 380 23-31 30-59

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN et Fils

13, rue Sevin-Vincent, St-CLOUD

408-89-25

FOCH-PRESSING - TEINTURERIE

MAISON FONDÉE EN 1885

J. LE GOFF, Nettoyeur-Apprêteur agréé

11, Avenue du Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD

605-65-98

EMBALLAGE SOUS PLASTIQUE